



# ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

*Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales*

Volume 8, No 4

ISSN 1022-5439

2000/4

## La construction d'un nouveau programme

La XXIX<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Yokohama en octobre/novembre derniers, a fait beaucoup de bruit. Pendant six jours, les délégués de 44 des plus grands pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux, et les représentants d'organisations non gouvernementales se sont acharnés sur des questions qui devaient déterminer l'orientation des futurs travaux de l'OIBT.

Les résultats devaient justifier ce martelage puisque le Conseil est parvenu à forger 14 nouvelles décisions. C'est en effet un record, ce qui prouve que les membres du Conseil restent attachés aux objectifs de l'Organisation. Mais la nature de ces décisions devraient aussi donner de l'espoir à la communauté forestière tropicale.

La plus importante de ces décisions a été la formulation de l'Objectif OIBT 2000. Le Conseil a 'réaffirmé son plein engagement à avancer le plus vite possible vers des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés provenant de sources en aménagement durable'. Cette décision décrit certaines mesures concrètes à prendre initialement, notamment: la création d'établissements de formation à l'exploitation forestière à faible impact, un élargissement du programme de l'OIBT concernant les forêts modèles de l'aménagement forestier durable, l'élaboration de plans d'action dans les pays membres, la mise au point d'une formule visant à faciliter l'établissement des rapports sur les progrès réalisés en matière d'application des critères et indicateurs de l'OIBT, et la mise en place d'offices Objectif 2000 dans les pays membres (voir pages 3 et 4).

Par le passé, le Conseil a soulevé le débat sur un grand nombre de ces mesures et il est maintenant fermement décidé à passer à l'action. Ces mesures pourraient même prendre la forme de cibles à atteindre en l'espace de trois ans, comme proposé par le Directeur exécutif, Dr Sobral, dans son allocution d'ouverture de la session (voir page 3). Le Conseil aura la possibilité de se fixer ces cibles lorsqu'il examinera un nouveau plan d'action pour l'Organisation l'année prochaine.



L'utilisation du bois dans la construction est très répandue au Japon: le bois de résineux pour la charente et le bois de feuillus à l'intérieur. L'un des nombreux éléments du programme mondial sur les forêts doit porter sur l'expansion de marchés très rentables pour les bois tropicaux afin de promouvoir et de financer l'aménagement forestier durable (voir, par exemple, pages 18 et 19).

Le dynamisme du Conseil s'est également manifesté au cours de la session lorsqu'il a débattu de cinq autres projets de décisions qui seront réexaminés durant sa prochaine réunion. Ces décisions provisoires se rapportent à des problèmes critiques tels que les abattages illicites et le commerce illicite de bois, la certification et un cadre pour des directives concernant l'aménagement des forêts secondaires tropicales.

Le Conseil continue de mettre l'accent sur l'importance de la coopération entre organisations et processus internationaux (voir page 3). Un rapport émanant de la Banque mondiale, l'organisation internationale qui a sans doute le plus d'influence, figure dans la présente édition. Deux de ses fonctionnaires, Juergen Blaser et Jim Douglas, font un bilan de certains résultats qui se sont dégagés d'une étude en profondeur effectuée sur la politique forestière de la Banque (pages 9 à 14); nous vous exposerons la politique remaniée, dès que son texte sera disponible. En outre, dans cette édition, nous jetons un regard sur les premiers travaux visant à introduire sur le terrain les critères et indicateurs de l'OIBT (pages 4 à 6) – un projet

de décision à cet égard, qui sera réexaminé à la prochaine session du Conseil, devrait mettre à disposition des ressources additionnelles considérables dans ce domaine. Enfin, nous rapportons ici les propos recueillis lors d'une entrevue avec le Secrétaire général du Département malaisien des industries primaires, Datuk Haron bin Siraj.

L'OIBT aborde la nouvelle décennie en reconnaissant, comme l'a dit le Conseil, que 'l'avancement vers l'Objectif An 2000 n'a pas été suffisant'. Le gros du travail reste à faire, c'est-à-dire passer des politiques à l'action. Le bruit de cette construction ne devrait que s'amplifier.

**Alastair Sarre**  
Rédacteur

### Dans cette édition

- ◆ Le Conseil se met à la tâche
- ◆ Les critères et indicateurs sur le terrain
- ◆ Entrevue avec Datuk Haron
- ◆ Le monde, vu par la Banque mondiale

# Le Conseil poursuit ses actions dans le cadre d'un Objectif 2000

*Le Conseil maintient l'aménagement forestier au coeur même de son objectif*



Le Directeur exécutif, Dr Sobral Filho (à gauche), le Président, M. Rae-Kwon Chung (Corée), et la Vice-présidente, Mme Josefina Takahashi Sato (Pérou), écoutent une intervention de la salle au cours de la dernière session du Conseil. Photo: A. Sarre

Le Conseil international des bois tropicaux a approuvé des mesures concrètes pour l'aider à s'acquitter de l'engagement pris en vue de réaliser les exportations de bois et de produits ligneux tropicaux issus de sources rationnellement aménagées. Cet engagement est connu sous l'appellation Objectif OIBT 2000.

Le Conseil, organe directeur de l'OIBT, se réunit tous les six mois pour examiner les éléments nouveaux de la politique forestière internationale ainsi que son vaste programme de projets. Étaient présents à sa XXIX<sup>e</sup> session, tenue à Yokohama (Japon) du 30 octobre au 4 novembre 2000, les délégués de 44 pays membres ainsi que 23 observateurs d'institutions des Nations Unies, d'organisations écologistes non gouvernementales et d'organismes représentant le commerce et l'industrie.

Passant du dialogue à l'action, l'Organisation aidera les pays membres producteurs qui le solliciteront à cerner, dans chaque pays, les facteurs qui freinent le plus leurs progrès vers l'aménagement forestier durable, et à formuler des plans d'action en vue de surmonter ces contraintes.

L'Organisation facilitera la mise en oeuvre de ces plans d'action par le biais de mesures telles que des projets de démonstration et la création d'installations de formation à l'exploitation forestière à faible impact. Les pays membres ont été priés de soumettre à des sessions futures du Conseil des propositions concernant ces mesures.

## Offices de l'Objectif 2000

Le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à prêter assistance aux pays producteurs, individuellement et à leur demande, dans la mise en place d'offices de l'Objectif 2000 en vue de favoriser un soutien général et un engagement de haut niveau pour la réalisation de cet objectif.

D'après Dr Sobral, le Directeur exécutif de l'OIBT, ces offices auront plusieurs fonctions:

- mettre en valeur l'Objectif 2000 de l'OIBT dans les pays en question;
- polariser les efforts nationaux tendant vers la réalisation de l'Objectif 2000;
- distribuer les ressources internes de manière à en assurer l'utilisation la plus efficace possible pour réaliser l'Objectif 2000; et
- établir des rapports à l'OIBT sur les progrès réalisés.

Plusieurs pays producteurs de l'OIBT ont déjà fait connaître leur intérêt pour cette idée.

## L'OIBT envoie une mission en Indonésie

Suite à la demande déposée par le Ministre de l'agriculture et des forêts de l'Indonésie, le Conseil a décidé d'envoyer une équipe de quatre experts pour aider le Gouvernement indonésien à mettre au point des plans d'aménagement forestier durable.

Il est précisé, dans la décision du Conseil, que cette mission technique devra aider 'le Gouvernement indonésien à définir l'appui de l'OIBT, en particulier dans la formulation de plans d'action forestière visant à la réalisation de l'aménagement forestier durable'.

Aux termes de son mandat, la mission aidera à formuler des programmes pilotes destinés à restructurer l'industrie forestière, notamment par la réduction des capacités industrielles, l'amélioration de la compétitivité des entreprises,

la création de plantations industrielles, le recalcul des valeurs des bois et la décentralisation de l'aménagement forestier. En outre, elle aidera

## Table des matières

Le Conseil poursuit ses actions .....	2
Application des C&I sur le terrain .....	4
La Malaisie sur la bonne voie .....	7
Les forêts ont-elles un avenir? .....	9
Nouvelles initiatives au Brésil .....	15
Un remède pour sauver une espèce médicinale .....	16
Commerce .....	18-19
Mise en place du Groupe consultatif de la profession .....	18

## Rubriques

Profil d'un pays: Vanuatu .....	20
Rapport de bourse .....	22
Conférences .....	24
Quoi de neuf sous les tropiques? .....	27
Bibliographie .....	28
Courrier des lecteurs .....	29
Au tableau d'affichage .....	30
Calendrier de formation .....	31
Réunions à venir .....	32

l'Indonésie à formuler un plan d'action comportant des mesures énergiques pour lutter contre l'exploitation illicite.

## Pleins feux sur la conservation des mangroves

En application d'une autre décision prise par le Conseil à sa XXIX<sup>e</sup> session, l'OIBT aidera ses membres à assurer la conservation, la réhabilitation et l'exploitation des mangroves.

Le plan de travail aura pour objectif de sensibiliser davantage les Membres à l'importance de conserver les mangroves, d'encourager la coopération entre les membres afin d'intensifier les activités OIBT dans ce domaine, et de promouvoir l'exploitation durable des écosystèmes de mangrove. Les membres ont été encouragés à préparer des projets et des avant-projets pertinents, en vue de leur examen par le Conseil à de futures sessions.

## Coopération avec l'OAB

Au cours de ses délibérations, le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre l'OIBT et l'Organisation africaine du bois (OAB).

A cet effet, il a prié le Directeur exécutif

- d'aider l'OAB dans l'évaluation et l'affinage des principes, critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines en les rendant compatibles avec les directives, critères et indicateurs de l'OIBT;
- d'aider l'OAB à organiser un atelier régional afin d'examiner et d'adapter aux forêts africaines les principes, critères et indicateurs de l'OIBT en les mettant au service de l'OAB; et
- de formuler une proposition de projet en vue d'élaborer un cadre de coopération entre les deux organisations.

## Nouveau Plan d'action de l'OIBT

Il est certain que les plans d'action étaient en vedette durant cette session du Conseil. Ayant approuvé leur formulation dans les pays membres qui avaient sollicité l'assistance de l'OIBT, le Conseil s'est embarqué dans un processus qui débouchera sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour l'Organisation elle-même. Le Plan d'action de Libreville, qui oriente actuellement les travaux de l'OIBT, vient à expiration à la fin 2001.

Les travaux relatifs au nouveau plan débiteront par la rédaction d'un document de travail, confiée

au Directeur exécutif assisté de deux consultants. Ce document sera ensuite examiné par un groupe de 16 experts, composé de représentants des pays producteurs et consommateurs, d'organisations non gouvernementales et de l'industrie. Le projet de plan d'action préparé par le groupe d'experts sera examiné à la XXXI<sup>e</sup> session du Conseil qui se tiendra à Yokohama en novembre prochain.

## Forums internationaux

Dans le souci de conserver à l'Organisation la place qu'elle occupe sur la scène internationale dans le débat sur les forêts, le Conseil a prié le Directeur exécutif de réunir un autre groupe de 16 experts, chargé d'examiner la participation de l'OIBT aux travaux des organismes et forums pertinents, régionaux ou internationaux, d'établir un rapport et de faire des recommandations au Conseil.

En attendant, il a autorisé le Directeur exécutif à participer aux travaux de ces organisations, en particulier au Forum des Nations Unies sur les forêts, et à être membre actif de l'Equipe interinstitutions sur les forêts et du Partenariat de collaboration sur les forêts.

## Décisions diverses

Le Conseil a pris des mesures pour renforcer les activités de communication et de vulgarisation de l'OIBT: il a autorisé le Directeur exécutif à

développer les moyens de communication de manière à diffuser les messages concernant les progrès réalisés à ce jour en matière d'aménagement forestier durable dans les pays membres, et à renforcer les liens avec les organisations pertinentes. En outre, le Conseil a formulé des décisions au sujet de questions relatives à l'administration de l'Organisation.

## Contributions

Les pays ont versé des contributions volontaires se montant à 6,94 millions de dollars des Etats-Unis (\$EU), destinées à 24 projets, avant-projets et activités approuvés et financés à cette session. Ces contributions se répartissent comme suit: Gouvernement japonais (4,81 millions de \$EU), Gouvernement suisse (890.000 \$EU), Gouvernement des Etats-Unis (104.000 \$EU), Gouvernement australien (50.000 \$EU), Gouvernement de la République de Corée (30.000 \$EU) et Gouvernement suédois (9.500 \$EU). Le Groupe consultatif des organismes professionnels du bois tropical s'est engagé à verser 6.500 \$EU. En plus de ces nouvelles contributions, 2 millions de \$EU ont été mis à disposition au titre du sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali en vue de financer des activités découlant des décisions prises par le Conseil. ■

## Proposition de cibles à échéance de trois ans

Selon le Directeur exécutif de l'Organisation, l'OIBT est en mesure d'apporter en trois ans d'importantes améliorations dans le domaine de la mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable.

Dans son allocution à l'ouverture de la session, Dr Manoel Sobral Filho a proposé six objectifs accessibles et mesurables à moyen terme, qui permettraient de ne pas ralentir le mouvement vers l'accomplissement de l'aménagement forestier durable. Il s'agit des suivants:

- 1) la création de 20 autres zones modèles d'aménagement forestier durable des forêts tropicales (l'OIBT en a déjà créé 35 dans 18 pays membres tropicaux);
- 2) la création d'établissements de formation à l'exploitation à faible impact dans chacune des trois régions tropicales, lesquels devraient pouvoir assurer la formation de centaines de professionnels de l'exploitation forestière;
- 3) la production de rapports annuels sur la situation nationale de l'aménagement forestier appliquant les critères et indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable;
- 4) l'évaluation de l'aménagement forestier durable dans 500 unités de gestion forestière appliquant les critères et indicateurs de l'OIBT;

- 5) l'élaboration de directives pour la restauration des espaces forestiers tropicaux dégradés, et la mise en place d'un programme de projets pour réhabiliter 1 million d'hectares; et
- 6) l'agrandissement des réserves de conservation transfrontières parrainées par l'OIBT en vue de couvrir au total 15 millions d'hectares environ dans l'ensemble du monde.

Les travaux visant à concrétiser certaines de ces intentions d'ici la fin 2003 ont déjà commencé, a précisé Dr Sobral, et les décisions que prendra le Conseil au cours de la session auront pour effet d'en stimuler l'exécution. Par exemple, un projet a été approuvé dans le dessein de 'renforcer le processus visant à assurer le développement durable dans le cadre des aires protégées de Tambopata et Madidi' de part et d'autre de la frontière entre le Pérou et la Bolivie; cette réserve couvrira une superficie d'environ 2,85 millions d'hectares. Un autre projet financé lors de la session consolidera une réserve de 1,4 million d'hectares à cheval sur la frontière entre l'Indonésie et la Malaisie dans l'île de Bornéo, portant à près de 8 millions d'hectares la superficie totale des réserves forestières transfrontières parrainées par l'OIBT.

# Application des C&I sur le terrain

**Des essais sur le terrain et une série d'ateliers de l'OIBT destinés à former des instructeurs à l'application des critères et indicateurs feront passer les concepts de l'aménagement forestier durable au niveau du terrain**

par Dr B.C.Y Freezailah<sup>1</sup>,  
Don Wijewardana<sup>2</sup> et  
Marco Vinueza Rojas<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Président du National Timber Certification Council, Malaysia, 19F Level 19 Nenara PGRM, No. 8, Jalan Pudu Ulu, Cheras, 56100 Kuala Lumpur, Malaisie. Fax 603-9200 6008. Courriel: ntcc@tm.net.my

<sup>2</sup> Directeur d'International Forest Policy, PO Box 2526, Wellington, Nouvelle-Zélande. Fax 64-4-498 9891. Courriel: wijewardana@maf.govt.nz

<sup>3</sup> COMAFORS, Avda. Orellana # 531 entre, Coruna y Whymper, edificio, La Coruna, Piso 1, Quito, Equateur. Courriel: comafors@hoy.net



**Les premiers stagiaires:** les participants au premier atelier sur l'application des critères et indicateurs de l'OIBT, réunis devant le centre de formation de Kuala Lumpur (Malaisie). Ces stagiaires seront-ils les chevilles ouvrières des efforts consacrés à l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable?

## Qu'entend-on par critères et indicateurs ?

Les critères et indicateurs sont des outils permettant d'évaluer les tendances de l'état et de l'aménagement des forêts. Implicitement, ils définissent l'aménagement forestier durable, en tant que concept et sur le terrain, et fournissent un cadre pour décrire, surveiller et évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'aménagement forestier durable (Durst & Qiang Ma, 2000).

*'Dans la concession malaisienne de PKKT, il a été possible de répondre à la plupart des besoins en matière d'information pour la majorité des indicateurs. Il semble que ces progrès ont été stimulés par l'intention de l'entreprise d'obtenir une certification forestière.'*

Les C&I de l'OIBT, entre autres, ont favorisé le développement d'une politique de l'aménagement forestier durable, mais leur impact au niveau du terrain a été moins évident (Cassells & Hall, 2000). Il y a quelques années, l'OIBT a reconnu que les pays membres avaient besoin d'une assistance plus poussée s'ils voulaient avancer rapidement vers la réalisation de l'aménagement forestier durable. C'est pour cette

raison qu'a été mis au point, en 1999, le *Guide d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Ce manuel comporte deux parties: la Partie A pour mesurer et décrire les C&I au niveau national, et la Partie B pour en faire de même au niveau de l'unité de gestion forestière (UGF). L'objectif fondamental est d'aider les gestionnaires de forêts à évaluer la durabilité de l'aménagement forestier à ces deux niveaux.

Quelle est l'utilité de ce manuel et pouvons-nous en faciliter l'utilisation? A sa vingt-sixième session (mai-juin 1999), le Conseil international des bois tropicaux a prié le Directeur exécutif d'organiser 1) la mise à l'essai du manuel sur le terrain, et 2) des ateliers pour former des instructeurs à son application. En conséquence, nous avons été invités à aider le Directeur exécutif dans l'accomplissement de cette tâche, et Marco Vinueza a été chargé d'aider à organiser les ateliers et les essais sur le terrain en Equateur.

## Portée des travaux

Ces tâches s'articulent en plusieurs composantes:

- conduire des ateliers en Malaisie, Indonésie et Equateur en vue de former des 'instructeurs' à l'utilisation efficace du manuel;
- mettre ce manuel à l'essai dans les conditions du terrain dans ces trois pays, parallèlement aux ateliers;
- déterminer, en fonction de l'expérience acquise au cours des ateliers et des essais sur le terrain,

L'OIBT a été l'initiatrice dans l'élaboration de critères et indicateurs (C&I) pour l'évaluation de l'aménagement durable des forêts tropicales. En 1991, elle a publié ses *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales* et, en 1998, elle en a adopté une version révisée qu'elle a publiée sous le titre *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*.

Aussi louables qu'ils soient, ces documents n'apporteront pas grand chose à la cause de l'aménagement forestier s'ils languissent sur les étagères d'une bibliothèque. Une des tâches principales de l'OIBT est donc de faciliter leur application dans des circonstances réelles lors d'opérations forestières.

si le manuel est suffisamment clair pour être suivi au cours des opérations; et

- recommander des révisions susceptibles de rendre le manuel plus convivial afin d'aider à en généraliser l'utilisation.

Les essais sur le terrain ont été effectués en Malaisie en mars 2000 et le premier atelier s'est tenu à Kuala Lumpur en avril. Le deuxième atelier a eu lieu à Bogor (Indonésie) en juillet, la semaine précédente ayant été consacrée aux essais sur le terrain. La composante indonésienne s'est déroulée en collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale. En Equateur, les essais sur le terrain et l'atelier ont été menés en septembre.

## Mise à l'essai du manuel sur le terrain

La mise à l'essai du manuel sur le terrain au niveau national en Malaisie a été effectuée par des fonctionnaires au siège du Département de foresterie de la Malaisie péninsulaire. En Indonésie, l'examen a eu lieu avec le concours d'employés du Ministère des forêts et de représentants d'associations du commerce et de l'industrie. En Equateur, les essais de terrain au niveau national ont été entrepris dans les bureaux d'une société s'occupant d'aménagement forestier durable (COMAFORS) avec le concours du sous-secrétaire et d'autres fonctionnaires du Ministère de l'environnement et de représentants de l'industrie et d'organisations non gouvernementales (ONG). Nous avons bénéficié de l'entière coopération des fonctionnaires dans ces trois pays, ainsi que de l'accès à tous les renseignements pertinents.

Pour effectuer les essais de terrain au niveau de l'UGF, il fallait trouver des propriétaires de forêts ou des concessionnaires disposés à se soumettre à un examen détaillé de leurs opérations. En Malaisie, des essais ont été conduits pendant deux jours dans la concession de Kumpulan Pengurusan Kayu Kayan Terengganu Sdn Bhd (PKKT) sur la côte orientale de la Malaisie péninsulaire. En Indonésie, les essais ont eu lieu dans trois concessions: Sumalindo, Inhutani I et Inhutani II au Kalimantan occidental. Il n'existe pas de système de concessions en Equateur et la plupart des forêts de production appartiennent à des particuliers. Deux forêts ont été sélectionnées dans la province d'Esmeraldas pour y effectuer les essais de terrain, à savoir la forêt La Maironga, qui appartient à la Fondation forestière Juan Manuel Durini (FFJMD), et la forêt d'Iscuande, qui appartient à la Société anonyme Enchapes Decorativos (ENDESA).

### Essais dans les UGF

Les essais sur le terrain des C&I de l'OIBT dans les trois pays hôtes ont permis de dégager de

précieuses informations sur l'applicabilité du manuel dans les conditions des différents pays, ainsi que sur sa convivialité.

Les UGF examinées se trouvaient à différents stades de l'application des C&I. Dans la concession malaisienne de PKKT, il a été possible de répondre à la plupart des besoins en matière d'information pour la majorité des indicateurs. Il semble que ces progrès ont été stimulés par l'intention de l'entreprise d'obtenir une certification forestière. En Indonésie, il semble également que les trois concessionnaires sont fermement engagés à l'égard

---

*'... les UGF examinées se trouvent à la pointe du progrès dans les pays respectifs en ce qui concerne l'engagement à réaliser l'aménagement forestier durable et la capacité de satisfaire les besoins en données définis dans le manuel. Autrement dit, il est possible que l'application des C&I dans ces UGF ne corresponde pas exactement à la situation dans une UGF moyenne.'*

---

de l'aménagement forestier durable, ce qui est dû en grande partie à leur volonté de solliciter une certification, mais les informations pertinentes étaient moins aisément disponibles. En Equateur, bien que le pays soit hautement sensibilisé aux questions d'aménagement forestier durable, il reste encore à mettre en place les lois qui en assureront la mise à effet. Les entreprises participant aux essais dans les UGF semblent déterminées à réaliser l'aménagement forestier durable, mais l'application des C&I à ce niveau n'en est encore qu'au stade préliminaire.

Malgré ces limitations, nous estimons que les UGF examinées se trouvent à la pointe du progrès dans les pays respectifs en ce qui concerne l'engagement à réaliser l'aménagement forestier durable et la capacité de satisfaire les besoins en données définis dans le manuel. Autrement dit, il est possible que l'application des C&I dans ces UGF ne corresponde pas exactement à la situation dans une UGF moyenne.

Les données disponibles concernant deux critères, à savoir le Critère 5 (diversité biologique) et le Critère 6 (sols et eau) se sont révélées

particulièrement problématiques. Un autre problème réside dans l'emploi de données qualitatives et dans l'absence de définitions. L'évaluation des impacts en leur attribuant des indices tels que 'léger', 'moyen' et 'important' nécessite des jugements subjectifs; d'autres termes, tels que 'adéquation', posent également des problèmes. Même s'il est précisé dans le manuel que chaque pays/concession doit formuler sa propre définition de ces termes, de nombreuses personnes consultées hésitaient à le faire au niveau de l'UGF. Il faudrait, tout au moins, que ces définitions soient fournies au niveau du pays pour assurer la cohérence de tous les rapports du niveau UGF.

S'agissant des questions sociales et du développement communautaire, notamment celles qui sont traitées par le Critère 7, il y aurait lieu de différencier plus clairement les responsabilités des concessionnaires de celles des gouvernements.

## Résultats des ateliers

Les trois ateliers ont réuni au total 83 participants. Ceux-ci comprenaient 51 représentants de gouvernements, 21 de l'industrie, six d'universités et d'organisations de recherche, et cinq d'ONG. Y ont pris part des ressortissants des 26 pays suivants: Bolivie, Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Egypte, Equateur, Fidji; Ghana, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Libéria, Malaisie, Myanmar, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Vanuatu et Venezuela.

Les participants étaient issus de milieux divers et leurs notions de ce que sont l'aménagement forestier durable et l'application de C&I étaient très variables. Cette diversité nous a créé des difficultés lorsqu'il a fallu déterminer la portée et le niveau des explications à donner pour faire en sorte que tous les participants soient convenablement informés. L'enthousiasme manifeste des participants nous a aidé à surmonter cet obstacle et les participants ont généralement estimé que ces ateliers avaient utilement servi non seulement à les sensibiliser davantage aux C&I

### Au programme, des ateliers dans plusieurs pays

A sa XXIX<sup>e</sup> session, le Conseil international des bois tropicaux a envisagé la possibilité d'organiser des ateliers de niveau national dans une dizaine d'importants pays producteurs pour former des gestionnaires et concessionnaires forestiers à l'application des manuels. Les délibérations à cet égard reprendront à la prochaine session du Conseil en mai.

## Recommandations visant à améliorer les C&I et le Guide d'application

- 1) Réviser les C&I de l'OIBT et leur Guide d'application de manière à les rendre plus conviviaux
- 2) Faciliter l'utilisation généralisée du Guide en
  - prévoyant une formation continue à l'application des C&I de l'OIBT
  - prescrivant l'application des C&I comme condition préalable à l'approbation du financement des projets
  - demandant aux pays membres de communiquer régulièrement des renseignements sur la mesure dans laquelle ils appliquent les C&I
  - fournir une assistance technique pour la mise en oeuvre des C&I, en tant que de besoin, à la demande des pays membres
  - soutenir les initiatives des pays relatives à la certification des bois, étant donné que les initiatives visant à appliquer les C&I découlent souvent de leur intérêt à obtenir une certification et moins de leur engagement à l'égard de l'aménagement forestier durable.

mais aussi à les préparer à leurs tâches d'instructeurs.

Étant donné que les C&I de l'OIBT applicables aux UGF représentaient un sous-ensemble de ceux du niveau national, nous avons décidé d'axer l'atelier sur les indicateurs du niveau national, en attirant l'attention sur ceux du niveau de l'UGF en cas de divergence.

### Information du niveau national

Les participants à l'atelier constituaient une source d'information sur la disponibilité de données nationales dans leur pays respectif; il leur était demandé de donner des renseignements au sujet de chaque indicateur, et nous avons adopté un système simple de notation pour évaluer leurs réponses. Les résultats de cette mini-enquête, présentés dans le tableau 1, laissent penser que la plupart des pays (19 sur 26) ne disposent que d'un nombre limité de renseignements, souvent insuffisants, au sujet de toute la gamme des indicateurs.

Ce résultat doit cependant être considéré avec prudence. Par exemple, il se peut que l'information soit effectivement disponible mais qu'elle doive être extraite de divers documents et dossiers ou en consultant différentes agences gouvernementales. Ou bien, les participants ne savaient pas que des informations spécifiques étaient disponibles.

Pour faire en sorte que l'investissement consenti pour la tenue des ateliers porte ses fruits, nous avons demandé aux participants de signaler tous les obstacles ou contraintes majeurs devant lesquels ils étaient susceptibles de se trouver dans leur pays respectif lors de la mise en pratique effective de ce que les ateliers leur avaient enseigné. Les obstacles le plus souvent cités étaient les suivants:

- le manque de personnel formé;
- les contraintes budgétaires;
- l'absence de volonté politique; et
- le manque d'information.

Ces problèmes ne peuvent être surmontés sans que soient consacrés un temps, des efforts et des moyens considérables. La formation est certes une action positive importante pour promouvoir l'application des C&I, mais d'autres questions fondamentales doivent aussi être résolues si l'on veut que les C&I fassent partie intégrante de l'aménagement des forêts dans les pays membres.

## Comment assurer une plus grande convivialité?

Les C&I de l'OIBT sont de caractère suffisamment général pour pouvoir s'appliquer dans tous les pays tropicaux membres de l'Organisation. D'autre part, du fait qu'ils fournissent un cadre conceptuel complet pour l'aménagement forestier durable, leur application et leur évaluation nécessitent un système sophistiqué de collecte des données. Ces deux caractéristiques rendent l'utilisation d'un manuel extrêmement ardue, même pour les pays où l'aménagement forestier durable est relativement avancé. Il serait donc utile pour les membres que les C&I et le manuel soient d'accès plus facile. Dans notre rapport, nous faisons un certain nombre de recommandations dans ce sens (voir l'encadré).

**Tableau 1: Disponibilité de l'information permettant d'évaluer l'aménagement forestier durable, par pays**

Pourcentage des indicateurs pour lesquels une information satisfaisante est disponible	Nombre de pays
< 50	8
50 – 60	5
> 60	5

Tous ceux qui avaient participé à la formation et aux essais sur le terrain ont considéré que ces deux activités étaient des démarches susceptibles de bien contribuer à convaincre les pays membres de l'importance des C&I de l'aménagement forestier durable. C'est un exercice qui devrait cependant être répété et qui devrait faire partie d'un processus continu visant à aider les pays à

mettre en oeuvre les C&I. Grâce à la formation de formateurs, les compétences acquises au cours des ateliers feraient bouler de neige et se répandraient bien au-delà du cercle des participants; mais les bénéfices à en tirer seraient aussi considérables si les formateurs pouvaient recevoir un soutien leur permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre leurs propres programmes de formation.

### Etablir un lien entre C&I et certification

Nos travaux ont fait ressortir clairement qu'il existe un lien étroit entre l'application des C&I et la certification des bois. Au niveau national, le manuel était mieux appréhendé dans les pays qui s'étaient fixé comme objectif la certification des forêts, mais peu de pays entraient dans cette catégorie. En outre, il semble qu'il ait été mieux compris au niveau de l'UGF qu'au niveau national, ce qui peut être dû en partie à l'échelle restreinte des opérations et, par conséquent, à la facilité relative d'une coordination des sources d'information, mais aussi au fait que les concessionnaires commencent à utiliser les C&I comme un tremplin en prévision d'une certification.

### Travaux à venir

Un autre atelier sera organisé en Afrique au début de 2001. Nous considérons que la poursuite et l'expansion de ce programme de formation est un élément clé des efforts que l'OIBT consacre à l'adoption de l'aménagement forestier durable au niveau du terrain dans les pays membres de l'OIBT.

### Références

- Cassells, D. & Hall, C. 2000. Une structure pour assurer la durabilité, *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, 8/3, pages 2-4.
- Durst, P. & Qiang Ma 2000. Asia-Pacific experience in developing and implementing criteria and indicators for sustainable forest management. *Tigerpaper XXVII/1*. ■

# La Malaisie sur la bonne voie – mais les obstacles au commerce menacent encore

**L'OIBT devrait encourager les pays consommateurs à lever les barrières qui font obstacle au commerce des produits forestiers tropicaux, affirme l'Honorable Datuk Haron bin Siraj, Secrétaire général du ministère des industries primaires de Malaisie**

comment il entend réaliser l'aménagement forestier durable. C'est moi qui préside le Comité de direction chargé d'avaliser ces plans; si un plan est approuvé, les pouvoirs publics de l'Etat en question sont en droit de recevoir du gouvernement fédéral des allocations financières destinées à des projets liés à l'aménagement durable.

La coordination entre les pouvoirs publics des Etats et le gouvernement fédéral est assurée en premier lieu par le Conseil national de la foresterie, présidé par le Premier ministre adjoint et composé des ministres en chef des gouvernements des différents Etats. Récemment, le Conseil a entériné un règlement concernant

l'exploitation des produits forestiers, même les herbes et les plantes médicinales, ainsi que la nécessité d'employer des sous-traitants qualifiés, expérimentés et bien formés aux pratiques de l'aménagement forestier durable. Par conséquent, les initiatives de ce type sont dès lors préconisées non seulement par les autorités fédérales mais aussi par les pouvoirs publics des Etats, et sont mises en oeuvre et/ou supervisées par des forestiers de profession. Nous espérons donc que cette cohérence des politiques et des règles nous aidera à entretenir nos forêts.

**AFT:** La Malaisie a récemment été identifiée dans un rapport de l'OIBT comme étant l'un des six pays ayant le plus avancé sur la voie de l'Objectif An 2000. Quels sont encore les progrès à réaliser dans ce pays pour qu'il atteigne véritablement cet objectif?

**Datuk Haron:** Il est vrai que nous avons fait beaucoup de chemin, mais nous ne sommes pas encore arrivés au but. La nation tout entière est déjà sensibilisée et parfaitement consciente de la nécessité de réaliser l'aménagement forestier durable. Deuxièmement, nous nous y employons sur le terrain. Environ 58% du territoire malaisien est couvert de forêts, dont une partie est affectée à la production de bois et une partie est protégée. Les forêts de production seront exploitées de manière durable, mais personne ne peut toucher aux forêts de protection ou en prélever quoi que ce soit. Ces restrictions sont strictement appliquées.

L'important c'est que nous avons fait de grands efforts pour nous allier la coopération des gouvernements de tous les Etats: en effet, ceux-ci ont la responsabilité de mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable et ont montré clairement qu'ils étaient prêts à nous aider à réaliser l'Objectif An 2000. Les fonctionnaires de tous les départements de foresterie des Etats, des échelons les plus élevés aux gardes forestiers et jusqu'aux ouvriers sur le terrain, ont déjà été sensibilisés à ce qui doit être fait. Chaque département d'Etat a déjà soumis à mon ministère des plans précisant



Datuk Haron, lors du lancement d'une série de publications financée par l'OIBT au Congrès mondial de l'UUFRO en août (voir à la page 24 une description détaillée du lancement). Photo: A Sarre

---

*'... nous avons imposé à l'industrie des droits sur les exportations de sciages et nous envisageons de [prélever et de] dépenser en cinq ans, pour l'aménagement forestier durable, environ 1,7 milliard de ringgit ...'*

---

Je pense qu'il s'agira maintenant de démontrer au monde, et en particulier aux ONG qui ont formulé tant de critiques par le passé, que nous mobilisons toutes nos forces en faveur de l'aménagement forestier durable, même si ce n'est pas un but facile à atteindre, loin de là. Nous le faisons en grande partie avec nos propres moyens, financiers et autres, et nous espérons que ces efforts seront appréciés.

*Quels ont été les principales raisons qui ont poussé la Malaisie à s'engager dans le processus de certification? Pour contrer la menace d'obstacles au commerce, en faire un outil de commercialisation, ou s'en servir pour encourager l'aménagement forestier durable?*

L'expression 'aménagement forestier durable' est assez récente, mais son concept ne l'est pas. Il y a une trentaine d'années, la politique forestière nationale contenait des dispositions relatives à un domaine forestier national et de nombreux éléments de l'aménagement forestier durable. Vu la possibilité d'obstacles au commerce, nous considérons la certification comme un moyen pour démontrer au monde que nous appliquons les politiques de l'aménagement forestier durable.

*La Malaisie étant l'un des pays qui ont le plus progressé en matière d'aménagement forestier, quels sont les enseignements que d'autres pays ayant peut-être moins avancé peuvent en tirer? En quoi la Malaisie a-t-elle bien réussi?*

Laissez-moi dire d'abord que nous n'avons pas toujours fait partout ce qu'il aurait fallu, mais je crois que là où nous constatons des faiblesses, nous essayons de les corriger. Les facteurs qui ont le plus contribué à nos progrès ont été l'engagement et la stricte application. Comme je vous le disais, l'aménagement forestier durable est maintenant un enjeu national, ce que symbolise son adoption par le Conseil national de la foresterie, sous la direction du Premier ministre adjoint. Et nous sommes parfaitement disposés à partager nos

---

expériences avec d'autres pays. D'autres pays pourraient être intéressés de voir comment les mécanismes sont structurés dans notre pays pour garantir la conformité et la cohérence en matière d'aménagement forestier durable.

---

*'La Malaisie possède maintenant un secteur sophistiqué de transformation en aval, mais des restrictions d'ordre commercial l'empêchent de pénétrer certains marchés: la suppression de ces obstacles permettrait d'accroître les recettes de l'exportation et, par conséquent, aiderait à financer l'aménagement forestier durable.'*

---

Evidemment, les problèmes de financement sont critiques. D'où provient l'argent nécessaire pour l'aménagement forestier durable? En Malaisie, nous avons imposé à l'industrie des droits sur les exportations de sciages et nous envisageons de dépenser en cinq ans, pour l'aménagement forestier durable, environ 1,7 milliard de ringgit provenant en totalité de ces droits et de montants perçus par les gouvernements des Etats. Ces gouvernements doivent donc avoir en place des mécanismes capables de définir, mettre en oeuvre et imposer l'aménagement forestier durable, mais il ont également besoin des moyens financiers nécessaires à cet effet. Dans notre cas, les fonds prélevés auprès du secteur privé sont effectivement réacheminés vers les forêts. Nous estimons que c'est justifié puisque le secteur privé est celui qui bénéficie de l'autorisation d'exploiter la forêt.

*L'industrie peut-elle se permettre d'absorber les coûts de l'aménagement forestier durable? De nouvelles sources de revenus, autres que le bois, sont-elles nécessaires?*

Je crois que l'industrie a du mal à supporter le fardeau du financement [par le biais de taxes]; je ne peux pas dire qu'elle sera en mesure de continuer à financer la totalité du processus. Certes, une assistance, financière et technique, de l'extérieur, nous serait fort utile, notamment pour améliorer nos techniques de récolte et pour introduire la technologie permettant de récupérer le bois plus efficacement et planter des essences à croissance rapide. La Malaisie possède maintenant un secteur sophistiqué de transformation en aval, mais des restrictions d'ordre commercial l'empêchent de

pénétrer certains marchés: la suppression de ces obstacles permettrait d'accroître les recettes de l'exportation et, par conséquent, aiderait à financer l'aménagement forestier durable. Nous suivons de près également les développements concernant le négoce du carbone mais nous ne savons pas encore dans quelle mesure ce négoce apporterait des revenus aux propriétaires de forêts.

*Maintenant que nous avons atteint l'an 2000, quelles devraient être les priorités de l'OIBT?*

Il serait utile que l'OIBT fasse un bilan net et bien informé de l'engagement pris par les pays à l'égard de l'introduction de l'aménagement forestier durable, ce qui, je l'espère, aurait de bonnes chances d'amener nos amis des pays développés à examiner en profondeur ce que nous faisons. Par ailleurs, l'aide de l'OIBT pourrait sans doute prendre la forme d'une assistance technique dans les domaines que j'ai déjà évoqués.

S'agissant des politiques, l'OIBT pourrait aider en encourageant la reconnaissance mutuelle des divers régimes de certification ou d'étiquetage. C'est un point très important: nous sommes convaincus que nos propres mesures en matière de certification devraient être acceptables n'importe où ailleurs dans le monde, parce qu'elles sont prises de bonne foi et dans l'espoir de n'être pas confrontés à des problèmes de reconnaissance dans d'autres pays.

Je vous donne un exemple. Nous oeuvrons bilatéralement avec les Néerlandais en vue de définir et approuver les principes, critères et indicateurs d'un régime de certification national pour la Malaisie. Mais nous les avons instamment priés de faire en sorte que notre régime soit compatible avec vos normes pan-européennes; si notre régime de certification est acceptable aux Pays-Bas, notre bois devrait aussi être accepté en Angleterre, en France ou dans tout autre pays européen.

---

*'Nous pensons avoir honoré notre part du marché; c'est maintenant au tour de nos amis consommateurs de faire preuve de bonne foi et d'honorer leur part en supprimant les obstacles qui se dressent devant nos exportations.'*

---

Nous estimons que si un pays ou un marché insiste sur certaines normes d'aménagement forestier – localisées, bien sûr, pour tenir compte de conditions particulières – ces normes doivent

être applicables à tous. C'est la raison pour laquelle la Malaisie pousse à l'élaboration d'une convention obligatoire sur toutes les forêts et tous les bois. Nous pensons avoir honoré notre part du marché; c'est maintenant au tour de nos amis consommateurs de faire preuve de bonne foi et d'honorer leur part en supprimant les obstacles qui se dressent devant nos exportations.

---

*'L'OIBT devrait continuer à poursuivre ses objectifs pour faire mieux comprendre ce qu'est l'aménagement forestier durable et pour atténuer les conflits en matière de commerce et faire lever les barrières discriminatoires au commerce.'*

---

*Vous avez mentionné une éventuelle convention mondiale sur les forêts. A votre avis, quel est l'avenir de l'OIBT?*

L'OIBT reste la meilleure instance où étudier ces questions. Elle en connaît les tenants et les aboutissants, elle a l'expérience pour faire se comprendre les consommateurs et les producteurs, et elle poursuit une promotion vigoureuse de la durabilité. Elle pourrait faire davantage pour abattre les barrières au commerce: je suis persuadé qu'elle ne devrait pas être simplement une organisation dispensatrice. Ses travaux de projets sont excellents et appréciés: enquêtes sur la biodiversité, études des espèces, assistance technique etc., mais ils devraient aller plus loin. L'OIBT devrait continuer à poursuivre ses objectifs pour faire mieux comprendre ce qu'est l'aménagement forestier durable et pour atténuer les conflits en matière de commerce et faire lever les barrières discriminatoires au commerce. Nous sommes pleinement engagés à ce que l'aménagement forestier durable s'installe pour de bon, mais il importe aussi que l'on cesse de traiter injustement les pays tropicaux. Nous devrions tous oeuvrer ensemble pour un monde plus vert. Je crois que c'est là notre objectif ultime. Et l'OIBT peut être la meilleure tribune pour y parvenir. ■

# Les forêts ont-elles un avenir?

## Problèmes et incidences de la politique et de la stratégie émanant de la Banque mondiale en matière de forêts

par Juergen Blaser<sup>1</sup> et Jim Douglas<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Forestier principal, Département de l'environnement, Banque mondiale, Washington, DC, Etats-Unis. Courriel: jblas@worldbank.org

<sup>2</sup> Conseiller principal en matière de foresterie, Département du développement rural, Banque mondiale, Washington, DC, Etats-Unis



Depuis le milieu de l'année 1998, le Groupe de la Banque mondiale<sup>3</sup> procède à une analyse en profondeur de ses travaux dans le secteur forestier<sup>4</sup>. Le présent article passe en revue les principales questions qui se dégagent de cette analyse et examine certaines de leurs incidences sur les futures activités de la Banque mondiale dans ce secteur. Ces nouvelles politique et stratégie forestières seront examinées par le Conseil d'administration de la Banque au début de 2001 et présentées ultérieurement dans une édition d'*AFT*.

## Le problème de la déforestation

Dans le monde entier, les forêts sont dégradées et disparaissent à un rythme sans précédent dans l'histoire. De vastes étendues de forêts boréales auxquelles on n'avait jamais auparavant touché font maintenant l'objet d'une exploitation pour leur bois. Les vieilles futaies des zones tempérées, pour la plupart dans des pays industrialisés, continuent de disparaître ou d'être dégradées. Les

<sup>3</sup> Le Groupe de la Banque mondiale comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI). La Banque est également une des agences d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

<sup>4</sup> Le FPIRS (Forest Policy Implementation Review and Strategy Development) comprend une analyse exhaustive des activités de la Banque mondiale dans le secteur forestier et un examen du secteur forestier de cinq pays clés. Il a été entrepris par un groupe d'audit indépendant de la Banque mondiale, le Département d'évaluation des opérations (OED), parallèlement à une série de travaux analytiques et de consultations exécutés par l'équipe de la Banque chargée du développement écologiquement et socialement durable des forêts, dont les deux auteurs font partie. Le lecteur pourra se faire une idée générale de ce processus et de ses résultats en consultant le site Internet de la Banque mondiale à l'indicatif: [www.worldbank.org/forestry](http://www.worldbank.org/forestry)

### Encadré 1: Pourquoi les forêts?

- Les forêts couvrent plus de 33 millions de km<sup>2</sup>, ce qui représente 26% de la superficie des terres émergées de la planète.
- Plus d'un milliard d'êtres humains dépendent des forêts pour assurer leurs moyens d'existence, 350 millions de personnes tirent des revenus non négligeables des forêts et des cultures arborescentes, 60 millions d'autochtones sont entièrement tributaires des forêts, et les industries forestières emploient 60 millions de personnes dans le monde entier. Un milliard de personnes dépendent entièrement de substances extraites de plantes forestières pour répondre à leurs besoins médicaux.
- Au cours des années 1990, les forêts du monde ont reculé à un rythme de 15-17 millions d'hectares par an et de 2 à 3% par an dans certains pays de la région Asie-Pacifique.
- La mauvaise gestion des espaces boisés dans les régions tropicales humides et semi-humides a sensiblement contribué à l'érosion des sols, pour un équivalent de 10% du produit intérieur brut (PIB) agricole par an dans les pays en question.
- La disparition de forêts est la cause de la perte de biodiversité dans le monde, à raison de 2 à 5% par décennie, et elle est accompagnée de préjudices inestimables à la stabilité des écosystèmes et du bien-être humain. Elle est la cause également, dans des proportions allant jusqu'à 20%, de la production de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement planétaire.
- Les forêts sont continuellement et sérieusement sous-estimées en termes économiques et sociaux. Par exemple, les statistiques officielles pour l'Indonésie montrent que les forêts représentent 1 à 2% du PIB, mais la Banque mondiale estime que leur valeur intégrale dans l'économie de ce pays est sans doute de 15 à 20% du PIB.
- A l'échelon national et régional, les forêts assurent, outre la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, des fonctions non commercialisables liées aux bassins versants, à la gestion des sols, à la pollinisation et à la lutte contre les parasites.

## Encadré 2: L'Alliance Banque mondiale-WWF: Cibles pour l'an 2005

- 50 millions d'hectares de nouvelles forêts de protection
- Mise en sécurité et sous aménagement effectif d'une superficie comparable de zones forestières protégées actuellement très menacées.
- 200 millions d'hectares de forêts de production mises sous aménagement durable certifié par des tiers indépendants.

forêts tropicales humides se rétrécissent au rythme d'environ 15 millions d'hectares par an à cause des exigences de l'homme en terres, nourriture, bois, énergie et minéraux. La destruction des forêts signifie inévitablement la perte d'une grande partie de la biodiversité terrestre de la planète et contribue largement à l'élévation actuelle des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En outre, elle met en danger les moyens d'existence de nombreuses populations auxquelles les forêts fournissent les aliments, l'abri, des emplois et des services sanitaires, notamment dans le cas du secteur le plus pauvre de la population mondiale (voir Encadré 1).

En 1991, dans un document d'orientation en matière de forêts, la Banque mondiale reconnaissait que la lutte contre la déforestation était l'un de ses principaux objectifs. Toutefois, malgré les prêts de 3,5 milliards de dollars des Etats-Unis octroyés par l'intermédiaire de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Agence pour le développement international entre 1992 et 1999 (la plus grande partie en faveur de la Chine et de l'Inde en vue de restaurer les forêts), le financement à hauteur de 370 millions de dollars accordé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM; essentiellement pour la protection des écosystèmes forestiers), et les prêts de 580 millions de dollars par l'intermédiaire de la Société financière internationale (en grande partie au profit des industries de la pâte et du papier), la Banque mondiale a très peu réussi à enrayer la déforestation ou à accroître la superficie des forêts durablement aménagées.

Reconnaissant qu'il était urgent de remédier à la perte incontrôlée et à la dégradation des forêts, la Banque mondiale s'est alliée au Fonds mondial pour la nature (WWF) en 1998: aux termes de cette alliance, les deux organisations se sont fixé comme double cible d'améliorer la conservation et l'aménagement des forêts (Encadré 2). La plus grande difficulté sous-jacente est cependant d'établir un lien effectif entre les résultats obtenus dans les forêts et l'atténuation de la pauvreté par le

biais du développement durable. Si ce lien n'est pas établi, la Banque mondiale et les autres organisations internationales qui poursuivent des objectifs de conservation des forêts et de développement durable n'atteindront pas leur but.

Tandis que certains des principaux impacts et malaises concernant la perte de forêt sont ressentis mondialement, les solutions doivent se trouver aux niveaux national et local; il faut, avec la plus grande diligence, examiner les questions de tenure, de droits, de propriété et de participation effective de tous les intéressés. Les situations forestières, et les grands problèmes qui les entourent, diffèrent largement d'un pays à un autre; il faut donc envisager une souplesse dans les solutions. Cet impératif peut être illustré dans ses grandes lignes en comparant les situations que l'on retrouve dans les pays riches en forêts et dans les pays où elles font défaut (Encadré 3).

## Pauvreté, participation et gouvernance du secteur

Les questions relatives à la pauvreté, à la participation et à la gouvernance du secteur sont regroupées ici parce qu'elles sont intimement liées:

- la pauvreté est endémique dans de nombreuses zones de forêts et d'espaces boisés;
- les communautés pauvres et marginalisées manquent souvent de moyens efficaces pour participer à la gestion des forêts; et
- il arrive souvent que les décideurs ne comprennent pas réellement que les populations pauvres dépendent dans une large mesure des ressources forestières, ou préfèrent l'ignorer en privilégiant des groupes

bénéficiaires de la propriété des forêts – signe de graves problèmes de gouvernance.

### Pauvreté

On peut estimer que 30 à 50 % du milliard d'habitants qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts entrent dans la catégorie des populations pauvres; leur dépendance vis-à-vis des produits forestiers est extrême, surtout dans les pays dénués de forêts, où elles utilisent des fragments de forêts ou d'espaces boisés. Environ 90% de la croissance démographique se constate dans les pays tropicaux; il existe en général un rapport étroit entre l'incidence de la pauvreté, le taux de croissance démographique et une gouvernance déficiente.

Toutefois, les solutions conçues de façon simpliste et fondées sur la notion que la pauvreté engendre la déforestation doivent être sérieusement contestées. Il existe une relation plus complexe, qui dépend largement de la localité. Effectivement, l'arrivée sur les lieux d'une masse de population entraînera des pressions sur les forêts et la destruction des forêts qui en résultera aggravera la pauvreté. Il est vrai également que la destruction des forêts pour d'autres raisons, y compris celles qui sont liées aux intérêts commerciaux, telles que les coupes incontrôlées, l'exploration pétrolière, l'exploitation minière et la rapide expansion du défrichement mal planifié en vue de l'exploitation agricole à grande échelle, peut aussi se traduire par l'appauvrissement des populations locales. La solution serait sans doute d'envisager, comme remède à la perte excessive de forêts, des mesures efficaces directes visant à soulager la pauvreté, ou de trouver des moyens pour rehausser la valeur que représentent les forêts pour les habitants qui vivent à l'intérieur ou à proximité.

## Encadré 3: Différences de disponibilité des ressources forestières et comment elles sont perçues

### Pays riches en forêts et à faibles revenus

Dans les pays où le rapport entre la superficie forestière et le PIB par habitant est le plus élevé, les forêts ont tendance à être considérées comme une source de capital de développement ou comme une barrière physique à la mise en valeur de terres qui seraient immédiatement plus productives. Ces pays sont manifestement *moins* enclins à s'engager à des réformes et des changements d'orientation et institutionnels visant à valoriser les forêts.

Les questions de déforestation, dégradation des forêts, marchés des produits forestiers, durabilité, conservation de la biodiversité et participation des parties prenantes sont importantes dans le monde entier. Des décisions doivent être prises sur 1) le degré de protection à garantir aux valeurs biologiques, culturelles et autres que représentent les forêts; 2) le taux auquel la valeur du patrimoine forestier est convertie en capital sous forme de

terres de production et/ou arables à convertir; et 3) la mesure dans laquelle les groupes de parties prenantes interviennent dans les décisions relatives à l'utilisation et la protection des ressources et dans les processus de décision.

### Pays pauvres en forêts et à faibles revenus

Ce groupe est composé de pays à très faibles revenus. Les forêts et les espaces boisés répondent à des besoins essentiels tels que fourrage, autres produits non ligneux et bois de feu. Dans nombre de ces pays, notamment ceux qui comportent de vastes zones sèches ou arides, ce qui reste du couvert forestier permet de conserver les sols et l'eau. La disparition et la dégradation des forêts sont des problèmes critiques et la relation entre forêts et espaces boisés d'une part et, d'autre part, la situation générale des ressources naturelles et la base de productivité des terres est d'une importance capitale.

Lorsqu'il s'agit de pauvreté, il importe désormais aussi d'adopter une approche intersectorielle. Les investissements destinés à un secteur déterminé ou à un projet peuvent souvent exclure, voire déplacer, les pauvres. Des programmes de plus grande envergure tenant

*'L'expérience ... a mis en évidence que lorsque des droits de propriété incontestés sont accordés à des peuples autochtones, ce n'est pas une démarche suffisante pour garantir la gestion et la protection durables des zones en question.'*

compte des incidences sur toutes les ressources naturelles et sur les intérêts de tous les groupes ont plus de chances de profiter à ces collectivités; ce qui fait ressortir l'importance des terres forestières marginales, arborées ou non. Ces zones peuvent être réservées à la production durable de moyens d'existence grâce à l'investissement, la garantie de jouissance et des mécanismes adéquats d'occupation des sols tels que l'agroforesterie.

### **Participation**

Une participation plus large des parties prenantes à l'utilisation, la gestion et la protection des forêts est un moyen équitable de réaliser tant la durabilité à long terme que l'atténuation de la pauvreté. Pour que les pauvres puissent être bénéficiaires de la gestion forestière, il faut presque inévitablement appliquer de nouvelles dispositions en matière de titres de propriété ou de droits d'accès. La gestion forestière participative (GFP), qui comprend des modèles de gestion par la communauté, de gestion forestière mixte et autres modèles de gestion, est possible, mais uniquement dans un climat de volonté politique générale et s'il existe des structures institutionnelles pour la faire appliquer.

Si la volonté politique est nécessaire, celle-ci doit cependant aussi trouver une expression au-delà du simple désir du gouvernement de faire appliquer la GFP. Des politiques complémentaires s'imposent, comme par exemple un engagement envers la justice sociale ou la reconnaissance de l'importance potentielle des forêts en tant que moyen efficace d'améliorer les conditions de vie. Du point de vue social, la GFP a le plus de chances de réussir lorsque les groupes d'utilisateurs potentiels sont clairement définis, lorsque tous les utilisateurs sont tributaires à un certain degré de la

ressource et lorsque cette approche ne donnera pas lieu à des conflits d'intérêts entre gens de différents niveaux sociaux, économiques ou politiques. Cette approche donnera probablement de meilleurs résultats dans les forêts menacées, lorsque les superficies qu'occupent les ressources sont limitées ou clairement définies par les groupes d'utilisateurs et lorsque la forêt est suffisamment bien connue pour que les utilisateurs puissent raisonnablement évaluer les avantages qu'elle offre. Bien que la GFP basée sur le reboisement à grande échelle ait parfois fort bien réussi, les projets fondés sur l'aménagement de forêts naturelles existantes sont plus susceptibles d'être non seulement efficaces par rapport à leurs coûts mais aussi couronnés de succès.

### **Peuples autochtones**

La situation des peuples autochtones vivant dans les forêts peut être considérée comme un cas particulier de participation. D'aucuns s'interrogent sur le bien fondé de l'octroi de droits de propriété de zones forestières aux autochtones qui les occupent, notamment dans les cas où la ressource fait l'objet d'une pression concurrentielle de la part d'autres populations pauvres ou d'entreprises d'exploitation commerciale; la protection des droits d'accès et d'usage pourrait suffire. L'expérience de la Banque mondiale et d'autres organismes a mis en évidence que lorsque des droits de propriété incontestés sont accordés à des peuples autochtones, ce n'est pas une démarche suffisante pour garantir la gestion et la protection durables des zones en question.

### **Gouvernance**

C'est un fait bien connu que le secteur forestier est un milieu où l'allocation des droits aux ressources peut être influencée par la corruption, les droits acquis, la recherche d'avantages personnels et le manque de transparence. Dans des situations de changements politiques rapides et d'instabilité, les ressources forestières représentent un puissant expédient par le biais duquel il est possible de récompenser de leur loyauté les supporters politiques, militaires ou financiers d'une faction politique au pouvoir. De tels agissements peuvent évoluer à la longue en relations mutuellement bénéfiques fondées sur l'appropriation des revenus et leur redistribution entre les membres d'une élite en faveur. Dans certaines situations, on a vu des cas d'expropriation à long terme de précieuses zones forestières par de puissants particuliers ou groupes locaux. Ces situations entraînent le plus souvent un plus haut degré de destruction et de dégradation que si les forêts avaient fait légitimement l'objet d'une conversion paysagère. Elles peuvent aussi exacerber la pauvreté des collectivités locales

## **Encadré 4: A quel prix la biodiversité ?**

La valeur de la biodiversité des forêts naturelles est depuis longtemps reconnue par la communauté internationale. Des moyens financiers de sources internationales ont été consentis pour soutenir ces valeurs par des dons, des expériences visant à les rehausser grâce à des échanges dette/nature et des activités commerciales telles que l'écotourisme, l'extraction de produits pharmaceutiques et l'exploitation de pools génétiques. Cependant, ces demandes internationales de biodiversité forestière et de mécanismes de transfert sont insignifiantes comparées à la demande de produits forestiers plus directement vendables, y compris les terres à vocation forestière. La valeur intrinsèque attribuée à la biodiversité par les pays en développement, et par de nombreuses parties prenantes vivant à l'intérieur et à proximité des forêts, est en général inférieure à celle que lui attribue la communauté internationale dans son ensemble.

privées des avantages que leur apporte l'utilisation des forêts.

Pour ce qui concerne la Banque mondiale et d'autres organisations, la réalité c'est que dans la majorité des cas où les forêts ont une importance économique et environnementale à l'échelle

*'... les ressources forestières représentent un puissant expédient par le biais duquel il est possible de récompenser de leur loyauté les supporters politiques, militaires ou financiers d'une faction politique au pouvoir. De tels agissements peuvent évoluer à la longue en relations mutuellement bénéfiques fondées sur l'appropriation des revenus et leur redistribution entre les membres d'une élite en faveur.'*

nationale, il est nécessaire de concentrer les efforts sur les problèmes institutionnels et de gouvernance. Si ces questions ne sont pas traitées de manière efficace, l'investissement en moyens techniques, tels que ceux qui permettront d'améliorer l'aménagement forestier et de créer des ressources, sera d'un intérêt incertain. Et pourtant, la Banque mondiale et d'autres donateurs, de toute évidence,

ont mis en oeuvre des stratégies tout aussi incomplètes dans de nombreux pays.

## Problèmes relatifs aux forêts et à l'occupation des sols

### Déforestation

La déforestation n'est pas indésirable dans tous les cas. Les pressions sociales et économiques entraînent inévitablement la conversion de vastes superficies des forêts naturelles qui existent encore, au profit de l'agriculture et à d'autres fins. Il n'en reste pas moins que la déforestation devrait être découragée lorsque 1) son utilité du point de vue économique n'est pas évidente; 2) elle n'est pas durable, c'est-à-dire qu'elle menace d'importantes zones de biodiversité ou la stabilité de l'environnement en général; et 3) elle risque de donner lieu à des injustices et des conflits sociaux.

La décision quant aux zones à convertir, où et qui en seront les bénéficiaires, est l'une des plus cruciales en matière d'aménagement du territoire. Et pourtant, cette décision est souvent prise au cas par cas, sans recourir à des mécanismes participatifs efficaces et transparents dans le processus de décision.

### Conservation des forêts

Il est généralement admis que les zones protégées constituent la pierre angulaire de tout système axé sur la conservation de la biodiversité, mais peu de pays en développement peuvent se permettre ou acceptent de réserver de vastes superficies de forêts commercialement accessibles aux fins d'une protection intégrale. Quelques modestes tentatives seulement ont été faites par la communauté internationale pour financer cette

conservation (Encadré 4). Dans la plupart des pays en développement, une forte proportion des moyens financiers destinés à l'aménagement de zones forestières de protection devra provenir de sources extérieures au budget public. Le problème bien connu des 'parcs sur papier' en est la preuve. Même lorsque les moyens financiers sont

---

*'Il est de plus en plus généralement admis qu'un bon aménagement forestier est un élément décisif pour la conservation des forêts et pour le développement durable, en particulier là où l'économie locale ou nationale est directement fondée sur l'utilisation des ressources forestières.'*

---

disponibles, il faut attribuer aux populations locales un rôle significatif dans la gestion, y compris la possibilité de générer des revenus adéquats. La Banque mondiale exécute actuellement les divers programmes opérationnels du FEM et s'est fixé certaines cibles en matière de conservation, non seulement pour elle-même mais aussi dans le cadre de son alliance avec le WWF. L'essentiel est de savoir ce qu'il faut conserver, et dans quelles proportions, étant donné que la conservation ne peut être dissociée du développement économique; pas plus qu'elle ne devrait être dissociée de

l'aménagement plus général des forêts naturelles destiné à soutenir une production durable et à d'autres fins.

### Aménagement des forêts naturelles

Il est de plus en plus généralement admis qu'un bon aménagement forestier est un élément décisif pour la conservation des forêts et pour le développement durable, en particulier là où l'économie locale ou nationale est directement fondée sur l'utilisation des ressources forestières. Vu l'étendue de ces ressources dans de nombreux pays, peu de gouvernements ou de parties prenantes du secteur privé acceptent que l'exploitation forestière soit interdite dans toutes les forêts accessibles. Par conséquent, la question n'est pas de savoir si les opérations forestières auront lieu, mais plutôt si elles seront exécutées de manière satisfaisante ou non.

Il s'agit en priorité, dans une grande partie des forêts naturelles accessibles du monde, de combiner, dans le cadre d'un site d'intervention, les objectifs de conservation et de production. Cette approche doit reposer sur un consensus; partout où les régimes de propriété et d'usufruit le permettent, l'aménagement et la gestion doivent être de caractère participatif.

Bien que les connaissances scientifiques relatives aux écosystèmes forestiers soient encore très lacunaires, il existe un savoir-faire considérable en matière d'écologie et de sylviculture. Ce savoir-faire permet de gérer les forêts de manière à préserver leur intégrité et a fait ses preuves dans tous les principaux types de forêts, y compris les forêts tropicales humides. Toutefois, il arrive souvent que le savoir-faire disponible ne soit pas appliqué à cause du manque d'intérêt de la part des exploitants, d'une surveillance insuffisante par les services forestiers et de l'absence d'incitations. Des forces plus puissantes liées à l'économie et à la gouvernance sont à la base de ces problèmes.

Le fait que la plupart des opérations forestières dans les pays tropicaux ne sont pas durables, même si les techniques d'aménagement durable sont connues, a conduit certains analystes et fonctionnaires à conclure que ces opérations *ne peuvent pas* être durables dans la présente conjoncture économique. Mais les analyses des coûts, prix et incitations actuels sont en général largement faussées par les conséquences de l'attitude d'exploitants forestiers avides de gains. Qui plus est, il est rare que les calculs prennent en considération les externalités et les incidences qu'a, sur la valeur des forêts, l'attribution de droits de propriété et de jouissance à toutes les parties prenantes; ils ne tiennent pratiquement jamais compte des valeurs que peut représenter le maintien

## Encadré 5: Le rôle des plantations

Les politiques d'incitation aux plantations ont parfois été justifiées en soutenant que les plantations peuvent atténuer les effets de l'utilisation destructrice des forêts naturelles du fait qu'elles mettent à disposition une nouvelle source de bois. Mais jusqu'à présent, les plantations n'ont eu aucun effet global appréciable sur le ralentissement de la déforestation. Un impact positif sur les forêts naturelles a peu de chances de se faire sentir, à moins d'associer fermement l'expansion des plantations à l'élimination des incitations corrompues et des distorsions des marchés qui entachent l'exploitation de ces forêts, et d'exercer un contrôle rigoureux sur les opérations illicites. En fait, le contraire peut se produire: la création de plantations sur des terres où il existe déjà des forêts naturelles exacerbera le déboisement plutôt qu'elle ne le réduira. Les promoteurs agricoles et arboricoles sont susceptibles de chercher activement à étendre leurs exploitations dans la forêt intacte, afin de profiter de la valeur du bois

sur pied. Cette possibilité peut avoir pour eux plus d'importance que la valeur des terrains proprement dits, surtout si une partie du système d'incitation favorisant l'investissement en arboriculture consiste à permettre l'accès aux matières premières forestières à des prix plus avantageux et selon des règles beaucoup plus libérales que celles qui s'appliquent à l'exploitation forestière dans le domaine forestier permanent.

Il n'en reste pas moins que les plantations jouent effectivement un rôle de plus en plus important dans les fournitures mondiales de fibres de cellulose. Les plantations dans de petites parcelles constituent déjà une importante source de revenus pour de nombreux ménages pauvres parmi les plus pauvres. Ce sont également les seuls moyens par lesquels des pays tels que le Nigéria, la Thaïlande et les Philippines, qui ont déjà surexploité leurs forêts naturelles, évitent d'avoir à importer des quantités énormes de produits forestiers.

des forêts. Bref, ces calculs ne représentent pas des estimations *économiques* valables des rendements procédant de l'aménagement forestier durable.

Les défis auxquels ont à faire face la Banque mondiale et la communauté internationale sont les suivants:

- faire en sorte que les incitations correspondent aux préférences réelles des parties prenantes concernant l'utilisation des forêts; et
- mettre en place des mécanismes commerciaux permettant d'actualiser et de commercialiser les valeurs globales de telle manière que leur production puisse être au profit des propriétaires de forêts nationaux et locaux.

## Ressources forestières

### *Ressources ligneuses dans le monde*

Le volume des fournitures actuelles de grumes à des fins industrielles se situe à environ 1,5 milliard de m<sup>3</sup> par an; les projections de la FAO prévoient qu'il atteindra près de 1,9 milliard de m<sup>3</sup> par an d'ici 2010. Les chiffres concernant la consommation de bois de feu sont moins fiables, mais la FAO les estime à quelque 1,8 milliard de m<sup>3</sup> par an actuellement.

Le volume net de bois exporté des pays en développement vers les pays développés n'atteint que 70 millions de m<sup>3</sup> par an. De nos jours, davantage de pays en développement sont plus des importateurs nets que des exportateurs nets de produits forestiers, et environ 20% à peine du bois prélevé dans les pays en développement fait l'objet d'un commerce international. Ces observations sont intéressantes, vu l'argument souvent entendu selon lequel les quantités de bois que les pays développés demandent aux pays en développement de leur fournir sont une cause majeure de déforestation. C'est vrai à certains endroits, mais ce n'est pas le cas en général. Les superficies forestières de pays en développement qui seraient mises à contribution pour alimenter en totalité les marchés des pays développés ne représentent encore, semble-t-il, qu'une faible proportion des superficies de forêts qui disparaissent actuellement dans les pays en développement. Ainsi, les plantations qui se multiplient rapidement de par le monde, à un rythme qui a plus que doublé entre 1985 et 2000, ne permettront probablement pas de réduire sensiblement la déforestation (Encadré 5).

### *Marchés et commerce*

La valeur totale du rendement des forêts du monde entier est estimée à environ 730 milliards de dollars par an, dont le commerce mondial de produits forestiers représente à peu près 130 milliards. Il est difficile d'évaluer en termes monétaires l'importance des produits et des services

autres que le bois; toutefois, d'éminents économistes de l'environnement ont récemment estimé à 4,7 trillions de dollars par an la valeur des services des écosystèmes forestiers, encore qu'une infime partie de ce montant soit effectivement payée par les utilisateurs.

Les bénéfices du négoce des produits forestiers peuvent aller de zéro à des profits exceptionnels, selon la situation. La libéralisation du commerce dans un pays forestier fournisseur peut avoir des effets écologiques nuisibles sur une forêt, si aucune mesure n'est appliquée pour réglementer la nature et l'envergure des opérations forestières; mais certaines preuves empiriques donnent à penser qu'elle peut aussi avoir des effets positifs.

Aucune tendance vers la libéralisation du commerce des produits forestiers ne semble encore se manifester clairement. Certains tarifs progressent mais, en général, et dans la plupart des cas, les tarifs font moins obstacle aux produits forestiers que les barrières non tarifaires.

---

*'Il est nécessaire que la Banque prenne en considération les questions et les préoccupations relatives aux forêts dans ses stratégies d'aide aux pays et ses opérations d'ajustement, et qu'elle entreprenne des recherches avec suffisamment de régularité et de rigueur pour mieux comprendre les problèmes et atténuer les risques.'*

---

### *Carbone*

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques offre une nouvelle et importante possibilité de valoriser les forêts, grâce à l'aptitude qu'elles ont de piéger et stocker le carbone dans la biomasse et le sol pendant de longues périodes. La réduction des concentrations de carbone atmosphérique par les forêts est potentiellement meilleur marché que la réduction directe des émissions à la source (voir dans *AFT* 8/3 les données de fond sur le rôle possible des forêts dans la lutte contre les émissions de carbone).

La communauté internationale devra aborder cette possibilité avec beaucoup de prudence: comme de nombreuses questions liées au secteur forestier, celle du carbone fait l'objet de controverses. Toutefois, les approches techniques permettant de suivre l'intégrité des espaces boisés

qui font l'objet d'investissements visant à obtenir des permis d'émission, sont maintenant de plus en plus accessibles. Les instruments financiers structurant le paiement des investissements compensatoires en vue du piégeage par les forêts peuvent maintenant être élaborés et les 'risques de caractère éthique' peuvent être éliminés par les réactions des marchés et les approches de la certification.

La question qui se pose à la Banque mondiale est de déterminer le rôle qu'elle devra jouer à l'égard du carbone forestier. Elle devra user de prudence afin d'éviter la possibilité de pratiques malsaines. Les options ouvertes par le Mécanisme pour un développement propre, qui porte également sur les questions sociales, sont très prometteuses et pourraient considérablement améliorer les incitations destinées à gérer et conserver les forêts avec efficacité.

## Questions intersectorielles

### *Ajustement macro-économique*

Il y a une différence importante entre la Banque mondiale et les autres institutions d'aide au développement, à savoir qu'elle entre en jeu dans l'économie d'un pays sur une grande échelle, souvent par un instrument d'ajustement structurel et dans de vastes programmes d'infrastructure et de développement rural. Ces interventions peuvent avoir des répercussions considérables sur les ressources naturelles et les forêts qui ne sont pas directement ciblées par les investissements. Il est nécessaire que la Banque prenne en considération les questions et les préoccupations relatives aux forêts dans ses stratégies d'aide aux pays et ses opérations d'ajustement, et qu'elle entreprenne des recherches avec suffisamment de régularité et de rigueur pour mieux comprendre les problèmes et atténuer les risques. Le manque d'attention rigoureuse à la foresterie dans l'ajustement macro-économique risque d'entraîner à court terme des résultats inattendus et potentiellement négatifs.

L'important est d'intégrer les questions relatives au secteur forestier dans les opérations d'ajustement macro-économique. S'il est vrai qu'en général les promesses de réformes forestières soutirées aux gouvernements risquent de ne pas se traduire par un engagement réel de leur part, ce ne sera peut-être pas tellement le cas si l'ajustement coïncide avec l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement. La Banque mondiale doit s'engager à soutenir les processus de réforme à long terme dans le secteur forestier. Ce sera particulièrement vrai là où ce secteur est marqué par des problèmes systémiques de gouvernance, d'illégalité et d'assujettissement. L'ajustement du secteur-même sera peut-être un moyen permettant de soutenir des

réformes à long terme du secteur. Il est possible également qu'en associant étroitement les donateurs et d'autres parties prenantes, dans le cadre de grands programmes ayant l'intervention comme élément crucial, on obtienne des résultats satisfaisants. Mais il faudra les étayer par des recherches solides et continues et par un dialogue exhaustif entre toutes les parties prenantes.

### **Les forêts en tant que territoire**

Toutes les questions forestières doivent être rattachées à une stratégie des paysages, celle-ci étant reliée à des objectifs plus larges de caractère économique, social et environnemental pour la nation dans son ensemble. Ainsi, le processus de développement peut se dérouler de manière à tenir compte de la capacité de l'ensemble des espaces de soutenir les activités de production et de conservation, au lieu d'être une série d'investissements disjoints et éventuellement incompatibles.

Les politiques et investissements non forestiers mis en oeuvre sous l'égide de la Banque mondiale, dans les domaines de l'agriculture, des transports, de l'exploitation minière et des infrastructures, ont souvent eu plus d'impacts sur les zones boisées que les investissements spécifiquement destinés à la foresterie. Les mesures d'ajustement macro-économique ont pu aussi par inadvertance intensifier l'exploitation forestière ou la conversion des forêts: l'assouplissement des contrôles et des droits d'exportation et d'importation, la promotion de l'auto-suffisance alimentaire et en autres biens 'stratégiques', et les stratégies de croissance reposant sur les ressources naturelles, sont autant d'exemples de politiques susceptibles de produire cet effet, si elles ne sont pas accompagnées de mesures attentivement conçues pour les compenser.

Les politiques de sauvegarde, telles que l'évaluation environnementale, éviteront de provoquer des conséquences nuisibles que peuvent avoir, pour les ressources naturelles et les stocks de biodiversité, l'agriculture ou les activités liées aux infrastructures. Toutefois, il est préférable d'adopter une approche plus complète. Par exemple, les programmes d'ajustement structurel ne sont pas actuellement soumis à des clauses de sauvegarde, et pourtant, ils sont susceptibles d'avoir des incidences considérables sur les forêts. Même si une zone agricole ou un projet d'arboriculture n'empiète pas sur la frontière entre les terres agricoles et les forêts, cela n'exclut pas la possibilité d'un établissement rural ultérieur. Un projet d'aire protégée situé là où se font sentir de fortes pressions à déboiser doit tenir compte de ces forces si l'on veut que la viabilité de la zone protégée soit assurée dans le long terme.

## **Incidences potentielles de la politique et de la stratégie de la Banque mondiale sur les forêts**

Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a fait preuve d'une profonde inquiétude devant la perte et la dégradation sans précédent des forêts. Ces inquiétudes sont fondées sur l'impact à l'échelle mondiale de la disparition des forêts sur les changements climatiques, la biodiversité et le bien-être de nombreuses populations pauvres et de groupes autochtones.

*'... il existe une forte convergence entre les objectifs d'atténuation de la pauvreté, l'aménagement durable des forêts, et la protection des richesses inestimables que renferment ces forêts.'*

Le thème sous-jacent du présent document fait ressortir qu'il existe une forte convergence entre les objectifs d'atténuation de la pauvreté, l'aménagement durable des forêts, et la protection des richesses inestimables que renferment ces forêts. Dans la plupart des analyses classiques et des décisions qui sont prises à leur égard, les forêts sont sous-estimées. L'une des principales raisons de cette sous-estimation vient du fait que les pauvres ont souvent été exclus de toute participation effective à la gestion forestière. Ces peuples tirent de nombreux moyens d'existence et avantages des

forêts, ce qui est rarement pris en considération lorsque les forêts sont allouées, utilisées ou converties à d'autres utilisations.

Pour la Banque mondiale, les incidences de la convergence évoquée plus haut sur l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies sont profondes. Par exemple:

- lorsqu'elle établit un ordre de priorité de ses engagements envers les pays et qu'elle analyse les impacts économiques, environnementaux et sociaux de ses investissements, la Banque doit reconnaître la valeur réelle des forêts. Elle doit chercher des moyens plus efficaces de développer des marchés pour un éventail plus large de valeurs forestières, et notamment rendre accessibles aux gouvernements nationaux, aux intervenants du secteur privé et aux communautés locales davantage de fonds mobilisés auprès des marchés internationaux et destinés à l'ensemble des valeurs forestières;
- la Banque doit s'efforcer de mieux comprendre les relations entre pauvreté et forêts, et ensuite, les ayant mieux comprises, oeuvrer avec plus d'efficacité avec les parties prenantes pour développer des approches pratiques acceptables à l'intérieur et à l'extérieur des forêts;
- la Banque doit aussi se pencher sur les importantes questions de gouvernance, illégalité et droits acquis dans le secteur forestier et appliquer avec diligence des mesures de sauvegarde sociales et environnementales dans ce secteur et dans d'autres domaines qui peuvent avoir des incidences sur les forêts. ■

### **L'accord sur les changements climatiques mis en veilleuse**

La VI<sup>e</sup> Conférence des Parties (CP) à la Convention-cadre sur les changements climatiques a été suspendue sans qu'un accord n'intervienne. Elle sera de nouveau convoquée en 2001.

Appelée la CP-6 II<sup>e</sup> Partie, la continuation de la conférence aura probablement lieu fin mai ou début juin en un lieu à déterminer.

La CP-6, qui s'est tenue du 13 au 25 novembre 2000, était considérée importante puisqu'elle coïncidait avec l'expiration du délai de deux ans fixé pour le renforcement de la CCCC et pour la préparation de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto mis en place par la CP-4 en 1998. Aux termes du Protocole de Kyoto, les pays développés sont tenus de réduire leurs émissions nettes de gaz à effet de serre, pour la période 2008-12, à un niveau de 5% inférieur à ceux de 1990, mais les

mécanismes de son fonctionnement n'ont pas encore été arrêtés.

D'après les informations données sur Internet par l'Institut international du développement durable, dans un rapport exhaustif sur la conférence, de nombreux comédiateurs de haut niveau, bien que déçus, ont souligné les progrès réalisés au cours des négociations et ont exprimé l'espoir que la réunion prévue pour l'année suivante se solderait par de meilleurs résultats... Au cours de leurs interventions, les représentants des Etats-Unis et de l'Union européenne ont fait observer que les questions clés restées en suspens concernaient les puits de carbone, l'application et la complémentarité.

Pour plus ample informé, voir le site [www.iisd.ca/linkages/climate/cop6](http://www.iisd.ca/linkages/climate/cop6)

# Nouvelles initiatives au Brésil

## **La modification des lois et politiques forestières du Brésil annonce de grands changements en Amazonie**

Le Gouvernement brésilien a récemment promulgué sa "mesure provisoire N°1956-50" qui modifie sensiblement la loi forestière de 1965. Cette nouvelle mesure prescrit que les propriétaires de forêts doivent conserver certaines de leurs terres en tant que 'réserves forestières obligatoires', dans les proportions suivantes:

- 80% sur les propriétés rurales dans les 'zones forestières' de l'Amazonie officielle;
- 35% sur les propriétés des zones de 'cerrado' de l'Amazonie officielle, soit au moins 20% de la propriété elle-même ou, en tant que 'compensation', 15% dans d'autres aires du bassin versant local;
- 20% sur les propriétés rurales comprenant des forêts ou d'autres formes de végétation naturelle d'autres régions du pays; et
- 20% des zones de savane.

Ces nouveaux pourcentages représentent des changements importants par rapport à la situation précédente.

La loi forestière autorise l'exploitation durable des forêts dans les réserves légales, à condition qu'un plan d'aménagement forestier ait été approuvé par l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles renouvelables (IBAMA), lequel a également la responsabilité de surveiller l'exécution de ce plan.

Le recours à des réserves légales 'compensatoires' représente un concept novateur: sous réserve d'un décret présidentiel qui devrait être promulgué dans les quelques mois à venir, un propriétaire possédant moins que la superficie forestière exigée sera en mesure d'acquérir des 'crédits' forestiers auprès de propriétaires qui possèdent des terres comprenant plus que le pourcentage minimum. Ces crédits pourront être négociés en bourse.

Les propriétaires forestiers peuvent faire classer leur 'excédent' en tant que forêt légale, statut qui ne peut être modifié que par un tribunal. Ils sont alors tenus de conserver ces forêts mais ils peuvent les exploiter de manière durable dans le cadre d'un plan d'aménagement approuvé et, bien entendu, ils sont autorisés à vendre des 'crédits'. Dans l'alternative, ils peuvent faire classer leur excédent en tant que 'forêt assujettie'; dans ce cas, la forêt doit être conservée pendant une période spécifiée, après quoi elle peut être convertie à d'autres utilisations. Tous les crédits sont alors annulés et les détenteurs de crédits doivent en acquérir ailleurs.

La mesure provisoire N°1956-50 prévoit une modification de la loi, par laquelle il est désormais possible aux peuples amérindiens de récolter le bois dans les réserves indiennes pour leurs propres besoins, mais également à condition qu'un plan de gestion ait été approuvé par l'IBAMA. La nature exacte de ce changement est encore à débattre.

## **Nouvelle carte de l'Amazonie**

Une nouvelle carte de la région officielle d'Amazonie brésilienne, établie par l'Institut socio-environnemental, a été publiée en juillet. Elle indique, entre autres caractéristiques, toutes les unités de conservation étatiques et fédérales, notamment les parcs nationaux, les réserves biologiques, les forêts nationales, les réserves indiennes et les sites des 'quilombo' (collectivités descendant des esclaves africains), qui existent dans l'Amazonie officielle. La carte indique également, d'après les images satellitaires, les forêts perturbées par l'intervention de l'homme.

## **La Banque mondiale finance le Programme national pour l'environnement brésilien**

Le ministère brésilien de l'environnement et la Banque mondiale ont signé en juillet un contrat de 300 millions de dollars des Etats-Unis pour aider à l'exécution de la Phase II du Programme national pour l'environnement (PNMA II). Ce programme a pour objectif d'améliorer la capacité des autorités fédérales et étatiques de surveiller non seulement l'environnement mais aussi la qualité de la vie de la population brésilienne.

Le premier stade de ce programme de dix ans sera exécuté sur trois ans avec un budget de 30 millions de \$EU. L'accent sera mis essentiellement sur le soutien apporté aux activités gouvernementales des Etats visant à améliorer leur administration des ressources forestières, des ressources hydrologiques et des aires protégées.

Le ministère de l'environnement a déjà passé un accord de coopération technique avec 21 Etats pour l'exécution du programme. Des organisations non gouvernementales ont été invitées à prêter main forte aux pouvoirs publics et à participer à la mise en oeuvre du programme.

## **Programme forestier national**

En septembre, le Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, a donné le coup d'envoi au Programme forestier national. La formulation de ce programme avait nécessité le concours de plus de 600 institutions et 1.200 représentants du gouvernement, de communautés locales, du secteur privé, des organisations écologistes et d'autres parties prenantes. A la XXIX<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux, le Secrétaire exécutif du ministère de l'environnement, M. José Carlos Carvalho, a sollicité l'assistance de l'OIBT pour l'exécution du programme.

## **Nouvelle agence chargée de l'eau**

Par ailleurs, le Congrès fédéral brésilien a approuvé la création d'une agence nationale qui sera chargée de la supervision générale, du contrôle et de l'évaluation des activités concernant l'utilisation des ressources hydrologiques. Tous les nouveaux projets se rapportant à ces ressources, telles que la construction de barrages hydroélectriques, devront être approuvés par cette agence, laquelle supervisera également toutes les principales concessions portant sur l'utilisation de l'eau.

*Article rédigé par Mauro Reis d'après des nouvelles publiées dans les éditions de juillet et août 2000 d'Environment Bulletin, et complétées par des informations supplémentaires fournies par les délégués à la XXIX<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux tenue en novembre 2000.* ■

# Un remède pour sauver une espèce médicinale

**Un arbre recherché pour les propriétés médicinales de son écorce est surexploité dans de nombreuses régions d'Afrique. Il est nécessaire d'en améliorer la gestion pour le protéger de l'extinction économique**

par Tonye Mahop Marcelin<sup>1</sup>,  
Nouhou Ndam<sup>2</sup> et  
Joseph Martin Bell<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Assistant et <sup>2</sup> Coordonnateur à la recherche, Jardin botanique de Limbé, Cameroun; Courriel: mcplbg@iccnnet.cm

<sup>3</sup> Département de biologie végétale, Université de Yaoundé, Cameroun

Anciennement connue sous le nom de *Pygeum africanum*, l'espèce *Prunus africana* de la famille des rosacées est un arbre que l'on ne trouve que dans les forêts montagnardes tropicales d'Afrique entre 900 et 3.000 m d'altitude (Graham 1960), où, de préférence, la température annuelle moyenne se situe entre 18 et 26°C et les précipitations annuelles moyennes sont de 2.000 mm (Graham 1960; Achoundong 1995). L'aire de répartition de cette espèce part du Nigéria vers l'est jusqu'au Kenya et en Tanzanie et s'étend vers le sud, de l'Ethiopie au Transkei et jusqu'en Afrique du Sud (Ndam 1998). On la trouve également dans six des dix provinces du Cameroun dans plus de 80 sites (Nkuinkeu et Ndam, à paraître), où elle est connue sous le nom de 'bâton de Kanda'.

*'La récolte d'écorce à des fins commerciales a sérieusement diminué la population naturelle de Prunus africana, au point que cette espèce est maintenant inscrite à l'Annexe II de la CITES.'*

L'exploitation du *Prunus africana* commença au début des années 1900 en Afrique du Sud et au Kenya, où la valeur de son bois était prise. En 1966, un certain Dr Debat fit breveter des extraits d'écorce de cette espèce pour le traitement de troubles de la prostate (Cunningham et Mbenkum, 1993). En 1972, une filiale française du Groupe Fournier, Plantecam, entreprit la première exploitation commerciale de l'écorce de cette espèce au Cameroun.

Pour obtenir l'extrait, l'écorce doit être récoltée sur l'arbre, moulue et soumise à d'autres procédés, exécutés pour la plupart en Europe et aux Etats-Unis. En dehors du traitement de troubles de la prostate, tels que l'hyperplasie prostatique bénigne, il est prescrit en même temps que d'autres extraits de plantes pour abaisser le taux de cholestérol dans le sang (Tonye *et al.*, 2000).

La récolte d'écorce à des fins commerciales a sérieusement diminué la population naturelle de *Prunus africana*, au point que cette espèce est maintenant inscrite à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES). Cela signifie que le commerce international est autorisé mais sous contrôle.

L'une des raisons pour lesquelles la récolte a des conséquences nuisibles tient au fait que l'arbre est en général dépouillé de toute son écorce, ce qui produit l'effet d'un écorçage circulaire et entraîne la mort immédiate de l'arbre. Mais il pourrait en être autrement: une politique prescrivant des directives et des règles pour assurer une récolte durable a été mise au point et officiellement adoptée au Cameroun dans les années 1990. Aux termes de ces règles, il n'est autorisé d'ôter que 50% de l'écorce présente sur les arbres à exploiter; 4 à 5 ans après, les 50% qui restent peuvent être enlevés. Cet intervalle devrait suffire pour que l'écorce sur la partie du tronc précédemment dénudée repousse mais, en vue de le confirmer, une étude scientifique sur la physiologie de régénération de l'écorce vient d'être entreprise conjointement dans le cadre du Projet Jardin botanique de Limbé/Mont Cameroun et deux partenaires français, le Museum national de Paris et l'Université Paris VII Jussieu. Les figures 1 et 2 illustrent la technique d'écorçage pour les petits arbres et les grands.

**Tableau 1: Estimation du poids total de l'écorce exploitable, en fonction du diamètre à hauteur d'homme (d), de la hauteur de l'arbre, de la hauteur à la première branche et de l'épaisseur de l'écorce**

d (cm)	hauteur de l'arbre (m)	hauteur à la 1 <sup>ère</sup> branche (m)	épaisseur de l'écorce (cm)	poids de l'écorce exploitable (kg)
35	20,6	8,2	1,1	34,4
45	22,8	9,4	1,2	57,5
55	24,6	10,3	1,3	84,6
65	26,1	11,1	1,3	115,3
75	27,4	11,8	1,4	149,1
85	28,6	12,4	1,5	185,8
95	29,6	12,9	1,5	225,1
105	30,5	13,4	1,5	266,7
115	31,3	13,8	1,6	310,6
125	32,0	14,2	1,6	356,5
135	32,7	14,6	1,7	404,4
145	33,4	14,9	1,7	454,1
155	34,0	15,2	1,7	505,5

D'après Dibobe (inédit)

Le rendement d'écorce de *Prunus africana* est fonction en partie du diamètre de l'arbre et en partie d'autres caractéristiques, telles que sa hauteur, la hauteur à la première branche et l'épaisseur de l'écorce. Le tableau 1 fait une estimation du poids de l'écorce exploitable en fonction de ces facteurs.

## Marché international

Le volume actuel du marché international pour l'écorce de *Prunus africana* est estimé à plus de 4.000 tonnes par an, dont le Cameroun fournit plus des deux tiers (Tonye *et al.*, 2000). Il convient de noter cependant que ce chiffre ne tient pas compte de la récolte illicite qui vient peut-être ajouter des quantités considérables à ce total. Par exemple, le commerce illicite en provenance de la seule zone voisine du Mont Cameroun est estimé à 150 tonnes par an (Département de l'environnement et des forêts, comm. pers.).

*'... le commerce illicite en provenance de la seule zone voisine du Mont Cameroun est estimé à 150 tonnes par an ...'*

La récolte autorisée d'écorce de *Prunus africana* est une activité importante au Cameroun: elle procure des emplois et des revenus aux collectivités villageoises traditionnelles, aux coopératives de récolte et au pays dans son ensemble. Elle donne également aux habitants, et aux décideurs, une raison de plus d'entretenir le couvert forestier. Toutefois, le régime de gestion actuel ne permet pas de distribuer les bénéfices équitablement, étant donné qu'une grande partie

de la 'plus value' s'opère à l'étranger. De surcroît, des mesures doivent être prises pour lutter contre la récolte illicite et pour asseoir cette importante industrie sur une base durable.

## Références

Achoundong, G. (1995). *Prunus africana*. Rosacée, essence à découvrir. *Bois et Forêts des Tropiques*. 245: 122-24.

Cunningham, A. & Mbenkum, F. (1993). *Sustainability of Harvesting Prunus africana Bark in Cameroon. A Medicinal Plant in International Trade*. WWF/UNESCO/Kew. 28 p.

Dibobe, H. (inédit). Bark yield from individual trees of *Prunus africana*. Jardin botanique de Limbé.

Graham, R. (1960). *Flora of Tropical East Africa*. Crown Agents for Overseas, Government and Administrators.

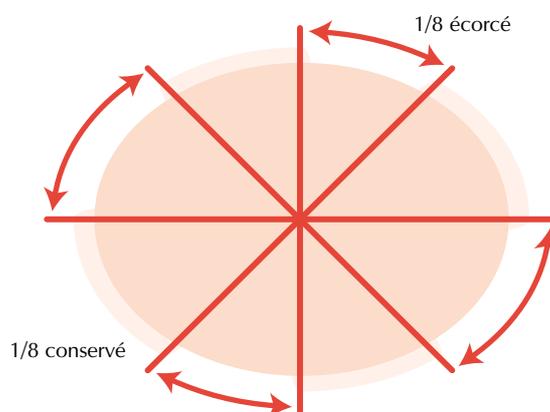
Ndam, N. (1998). *Tree Regeneration, Vegetation Dynamics and the Maintenance of Biodiversity on Mount Cameroon: the Relative Impact of Natural and Human Disturbances*. Thèse de doctorat soumise à l'Université de Bangor, Pays de Galles. 315 p.

Nkuinkeu, R. & Ndam, N. (en prép.) Processing of *Prunus africana* (Hook, f) Kalkman bark.

Nkuinkeu, R. & Rémi, V. (1998). *Procédure de la technique d'écorçage du Pygeum africanum*. Rapport d'une étude menée par l'équipe de travail de Plantecam. 4 p.

Tonye, M., Stella, A. Ndam, N. & Blackmore, P. (2000). *State of Knowledge on Prunus africana* (Hook, f) Kalkman. Rapport établi pour le Programme pour l'environnement de la région d'Afrique centrale. 68 p. ■

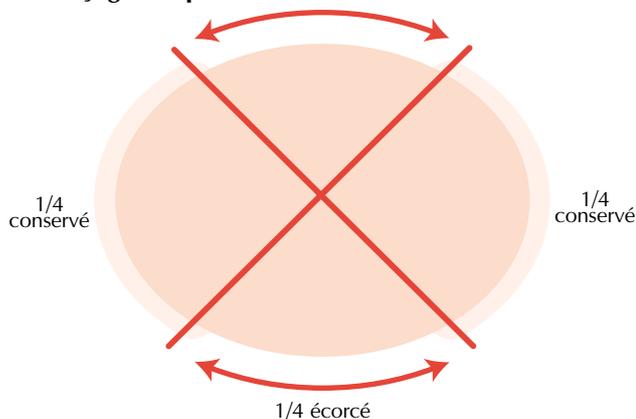
**Figure 2: Technique pour une récolte durable de l'écorce de *Prunus africana*, dont le diamètre à hauteur d'homme est supérieur à 50 cm**



**Quatre secteurs opposés représentant 50% de la circonférence de l'arbre sont écorcés**

Source: Nkuinkeu & Rémi (1998)

**Figure 1: Technique pour une récolte durable de l'écorce de *Prunus africana*, dont le diamètre à hauteur d'homme est compris entre 30 et 50 cm (écorçage de quarts)**



**Deux secteurs représentant 50% de la circonférence de l'arbre sont écorcés sur côtés opposés**

Source: Nkuinkeu & Rémi (1998)

## Propagation du bâton de Kanda

L'exploitation durable de *P. africana* est aussi compromise par le fait qu'il faut attendre 15 à 20 ans pour qu'un arbre produise ses premières graines. La revue *The Economist* a rapporté dernièrement que le Centre international de recherche agroforestière de Nairobi (Kenya) avait mis au point une technique simple de propagation. En effet, la technique du marcottage consiste à entourer de tourbe une branche écorcée et à la recouvrir d'une feuille de plastique. La branche produit alors des racines et peut être plantée séparément. Le succès de cette technique dépend de l'âge de l'arbre et de la saison à laquelle elle est tentée. (Le Rédacteur)

# Mise en place du Groupe consultatif de la profession



***Un Groupe consultatif de la profession nouvellement constitué renforcera la contribution du secteur commercial des bois tropicaux aux délibérations du Conseil international des bois tropicaux***

par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT

L'objectif OIBT 2000 exprime l'engagement des membres à réaliser aussi rapidement que possible des exportations de bois tropicaux et produits dérivés issus de sources pérennisées. Le commerce étant essentiellement entre les mains du secteur privé, l'Organisation doit impérativement, pour atteindre ce but, faire intervenir des groupes représentant le commerce et l'industrie.

Les récentes initiatives visant à davantage impliquer la profession commencent à porter leurs fruits. A sa vingt-huitième session, en mai dernier, le Conseil international des bois tropicaux, l'organe directeur de l'OIBT, a invité les représentants du commerce et de l'industrie, ainsi que les organisations écologistes, à créer des groupes consultatifs à composition non limitée qui contribueraient à ses travaux.

*'[le TAG] a condamné sans réserve ces pratiques illicites et s'est engagé à oeuvrer de concert avec l'OIBT, ses pays membres et les autres acteurs, en vue de les éliminer totalement.'*

Le secteur professionnel n'a pas tardé à répondre à cette invitation: le Groupe consultatif de la profession (TAG), composé de représentants des industries des bois tropicaux, d'exportateurs et d'importateurs de bois, de consultants des secteurs commercial et industriel des bois et d'associations professionnelles, a tenu ses premières réunions au cours de la vingt-neuvième session du Conseil.

## Condamnation du commerce illicite

Dans sa première déclaration au Conseil, le TAG a reconnu les préoccupations, largement répandues parmi les nombreux acteurs, au sujet des bois d'origine illégale et des pratiques commerciales illicites. Il a condamné sans réserve ces pratiques illicites et s'est engagé à oeuvrer de concert avec l'OIBT, ses pays membres et les autres intervenants, en vue de les éliminer totalement. A cet égard, le TAG a indiqué qu'il appuyait la proposition soumise au Conseil de fournir une assistance à tous les membres qui la solliciteraient pour lutter contre les pratiques illicites. Il a également fait part de son intention de contribuer activement aux délibérations et d'aider à focaliser les efforts de l'Organisation sur un commerce florissant de produits ligneux tropicaux issus de forêts sous aménagement durable.

Le TAG a cerné plusieurs importantes questions relatives au commerce sur lesquelles le Conseil devrait, à son avis, se pencher. Elles concernent:

- la nécessité d'étudier d'autres moyens pour aider les pays producteurs, par le biais d'activités de projets OIBT, à faire démarrer ou augmenter leur production et leur commerce de produits à valeur ajoutée;
- les conseils que l'OIBT devrait fournir aux pays membres quant à des moyens efficaces par rapport à leurs coûts de mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable et l'élaboration de procédures de certification. Le TAG a également proposé que l'OIBT assume le rôle de chef de file pour faciliter l'échange d'information concernant les systèmes nationaux et régionaux de certification et les procédures de reconnaissance mutuelle;
- la nécessité de coordonner et de faciliter la mise au point d'une stratégie efficace pour la promotion du marché des produits ligneux tropicaux, en tant qu'action prioritaire de l'Organisation visant à renforcer la compétitivité vis-à-vis des produits autres que le bois. Il faudrait reconnaître que les techniques de l'analyse des cycles de vie facilitent considérablement ce processus et qu'elles devraient occuper une place prioritaire dans les travaux de projets de l'Organisation;
- la poursuite et le renforcement du soutien de l'OIBT aux initiatives d'exploitation à faible impact et une publication plus importante des résultats de ce travail afin d'améliorer l'image de l'industrie des bois tropicaux; et
- la nécessité d'améliorer la qualité de l'information statistique sur le commerce des produits ligneux tropicaux.

## Participation au TAG

La participation au TAG est ouverte à tous ceux qui interviennent dans le commerce des bois tropicaux, y compris les représentants des industries forestières tropicales, les exportateurs et importateurs de bois, les consultants du commerce et de l'industrie des bois, et les associations liées au commerce et à l'industrie. Il encourage la participation de tous durant ses réunions préliminaires aux sessions du Conseil international des bois tropicaux qui ont lieu en mai et novembre de chaque année. Mais, tout particulièrement, le TAG encourage la présence et la participation plus actives des représentants du commerce et de l'industrie aux sessions mêmes du Conseil. Ces représentants peuvent faire partie de la délégation d'un pays membre ou ils peuvent être présents en qualité d'observateurs indépendants, sans encourir de frais de participation.

Pour contacter le TAG, s'adresser à son coordonnateur, M. Barney Chan, Sarawak Timber Association, 11th Floor, Wisma STA, 26 Jalan Datuk Abang Abdul Rahim, Kutching 93450, Sarawak, Malaisie. Fax 60-487 888. Courriel: [sta@sta.org.my](mailto:sta@sta.org.my). Autres contacts: Graham Bruford, UK Timber Trades Federation ([gruford@idt.net](mailto:gruford@idt.net)) et Wendy Baer, International Wood Products Association ([wbear@iwpawood.org](mailto:wbear@iwpawood.org)).

## Service d'information sur le marché des bois tropicaux

Le Secrétariat de l'OIBT publie par courriel deux fois par mois un bulletin sur les tendances du marché des bois tropicaux, ainsi que des nouvelles de toutes les parties du monde. Ce bulletin cite les prix de plus de 400 bois tropicaux et produits à valeur ajoutée, et donne également de nombreux autres renseignements pertinents. Pour vous y inscrire, il suffit d'envoyer un message à Mike Adams à l'indicatif [itto-mis@itto.or.jp](mailto:itto-mis@itto.or.jp) ou vous pouvez consulter ce bulletin sur le site Internet [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

Le TAG a remercié le Conseil de la manière dont il avait sollicité les apports du Groupe à ses délibérations et a proposé d'autres mesures qui permettraient de faire participer encore davantage la profession au processus de décision. Par exemple, il a suggéré que les travaux du Groupe d'experts chargé de l'évaluation des projets 'bénéficieraient considérablement' des services d'un représentant du TAG. Il a également demandé aux membres de l'OIBT d'inclure des représentants de la profession au sein de leurs délégations aux futures réunions du Conseil, afin de faciliter une participation accrue du secteur professionnel. Reconnaissant qu'il avait lui aussi un rôle à jouer à cet égard, le TAG s'est engagé à faire tout en son pouvoir pour atteindre cet objectif. Il a exprimé l'espoir que les décisions relatives à l'Objectif OIBT 2000, aux activités de communication et vulgarisation, et à la certification seront rapidement approuvées et mises en oeuvre.

## Eloge à la séance commune

Le Comité de l'information économique et de l'information sur le marché et le Comité de l'industrie forestière se sont réunis lors d'une séance commune pour examiner plusieurs rapports sur des sujets les intéressant l'un et l'autre, entre autres l'analyse des cycles de vie, la compétitivité des bois tropicaux, la transformation secondaire des produits forestiers, et la réduction des déchets. Selon le TAG, cette séance 's'est révélée un exercice très utile' et les sujets traités représentaient des 'domaines de travaux très importants qui nécessiteront une action de suivi lors des réunions ultérieures des Comités, afin de faciliter un commerce prospère des produits ligneux tropicaux.'

Ayant également exprimé l'avis que le sujet d'une contribution positive de l'industrie forestière au développement économique durable devait être examiné plus avant, le TAG a invité les délégués à lui faire part de leurs observations sur une idée de projet qu'il avait soumise. Ce projet aurait pour objectif de démontrer que les industries primaires du bois contribuent de façon non négligeable au développement économique et que les avantages se multiplient à mesure que le secteur progresse vers une production à valeur ajoutée.

## Prochaine discussion annuelle sur le marché

Lors de ses réunions au cours de la session, le TAG a examiné le sujet de la Discussion annuelle sur le marché qui se tiendra dans le courant de la trentième session du Conseil en mai prochain. Le Conseil convoque cette réunion chaque année pour offrir une tribune aux représentants de la profession afin de renforcer l'interaction entre les professionnels et les délégués au Conseil.

## Pourquoi faut-il renforcer le partenariat entre la profession et l'OIBT ?

Il se fait de plus en plus évident que la meilleure façon de promouvoir le commerce des bois tropicaux est de poursuivre énergiquement l'aménagement forestier durable. Les buts de l'OIBT sont donc synonymes de ceux d'une profession consciente de ses responsabilités.

Par conséquent, une excellente occasion se présente à la profession d'aider à façonner les initiatives mondiales de politique forestière par le biais de sa participation à l'OIBT. L'Organisation a déjà réussi à introduire dans la politique forestière d'importantes modifications qui ont influé sur l'élaboration des politiques d'un grand nombre de ses pays membres.

Pourtant, si de nombreux progrès ont été faits en matière d'orientation, ceux-ci doivent cependant encore se traduire par une action à grande échelle dans la forêt. L'OIBT et ses membres doivent donc amener le secteur privé à s'allier plus activement, en tant que partenaire, à la cause de l'aménagement forestier durable: après tout, il exerce une influence déterminante sur la manière dont sont conduites les opérations dans l'unité de gestion forestière. Si l'on veut que les actions décidées au niveau du Conseil soient à la fois réalisables et utiles au niveau du terrain, il est essentiel que le commerce et l'industrie liés aux forêts, parallèlement aux autres parties prenantes, leur apportent activement leur propre contribution.

A ses deux dernières sessions, le Conseil s'est engagé à progresser 'le plus rapidement possible' vers la réalisation d'un commerce durable des bois tropicaux, ce que représente l'Objectif OIBT 2000, et prend déjà des mesures à cet effet. Par exemple, à la dernière session, il a approuvé l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action dans les pays membres et le renforcement des programmes nationaux. Il est également convenu d'aider les pays membres à mettre en place des "Offices Objectif 2000" en vue de constituer une base de soutien solide et un engagement de haut niveau en faveur de l'aménagement forestier durable (voir dans les pages 2 et 3 un résumé des résultats de la vingt-neuvième session). Les ramifications de ces actions sont sans doute importantes; il est donc indispensable que la profession intervienne dès le début.

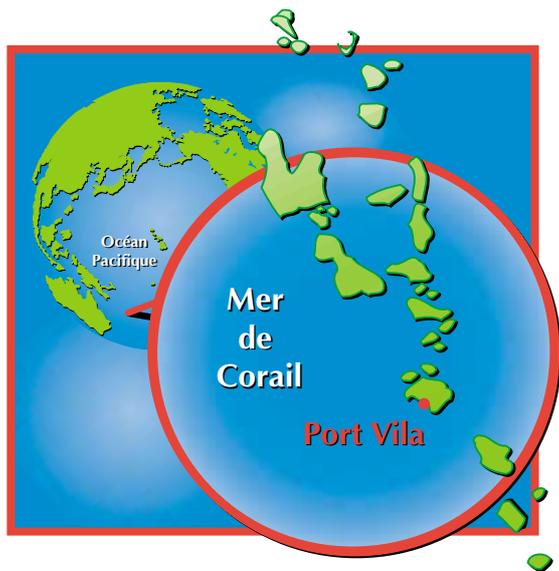
La prochaine discussion sur le marché aura pour thème 'Réglementation pour un commerce durable des bois – Questions pertinentes'. C'est un sujet qui, de l'avis du TAG, présentera beaucoup d'intérêt pour les milieux de la foresterie tropicale et du commerce des bois, parce qu'il étudie les incidences, sur l'industrie, du nombre croissant de

Afin de rehausser l'intérêt de la Discussion annuelle sur le marché, le Conseil a approuvé et financé un projet visant à commanditer deux présentations par des spécialistes sur le thème retenu. Le financement sera assuré en partie par le TAG et portera sur une période de deux ans. ■

*'La prochaine discussion sur le marché ... est un sujet qui ... présentera beaucoup d'intérêt pour les milieux de la foresterie tropicale et du commerce des bois, parce qu'il étudie les incidences, sur l'industrie, du nombre croissant de réglementations liées à l'aménagement forestier durable.'*

*Note: La communauté des organisations non gouvernementales écologistes oeuvrant dans le domaine des forêts tropicales n'a pas encore répondu à l'invitation du Conseil de constituer un groupe consultatif semblable au TAG.*

réglementations liées à l'aménagement forestier durable. La discussion examinera les effets d'une bureaucratie nécessairement plus lourde pour surveiller et faire appliquer l'aménagement forestier durable, et posera la question de savoir si la multiplication des règles et le gonflement de la bureaucratie vont réellement dans le sens des démarches à adopter pour réaliser l'aménagement forestier durable.



par Adam Gerrand

Forestier principal, Département des forêts,  
Private Mail Bag 064, Port Vila, Vanuatu  
Fax 678-25051. Courriel:  
forestry@vanuatu.gov.au

Vanuatu est une petite nation située dans le Pacifique Sud, qui compte plus de 80 îles représentant une superficie totale émergée de 12.336 km<sup>2</sup>. Précédemment connu sous le nom de Nouvelles-Hébrides, ce pays fut administré conjointement par la France et la Grande-Bretagne après 1906, selon un régime de condominium, et l'indépendance de la République de Vanuatu fut proclamée en 1980.

La plupart des îles sont caractérisées par un relief montagneux ou fortement vallonné, 55% du pays présentant des pentes supérieures à 20°. En général, les paysages les plus accidentés sont couverts de forêts primaires ou secondaires, tandis que les plantations de cocotiers et d'autres cultures occupent les étroites collines côtières et les plaines. Le climat varie du type tropical humide dans le nord au type subtropical dans le sud.

## La population

Le recensement de 1999 a estimé la population de Vanuatu à 190.000 habitants et un taux de croissance élevé de 2,3% par an. Sur la plupart des îles, les populations étaient beaucoup plus nombreuses au cours des siècles passés; on a estimé que leurs nombres auraient atteint jusqu'à un million d'habitants pour l'ensemble du pays avant tout contact avec les Européens. Vanuatu a trois langues officielles: l'anglais, le français et le bichlamar; cette dernière est une sorte de pidgin parlé par plus de 70% de la population. Plus de 100 dialectes traditionnels sont encore utilisés.

Le régime coutumier de propriété du type mélanésien confère des droits fondamentaux aux propriétaires, le gouvernement n'ayant pratiquement aucun rôle direct dans la gestion des terres.

## L'économie

L'économie de Vanuatu est essentiellement agricole, environ 80% de la population pratiquant surtout des cultures vivrières de subsistance (taros, ignames). Le produit intérieur brut, évalué provisoirement pour 1995, le situait à 26,6 milliards de vatu (Vt) (235 millions de \$EU). De ce total, l'agriculture représente environ 23% et les services 63%; toutefois, l'agriculture (y compris la foresterie) avait apporté jusqu'à 85% des revenus d'exportation du pays. Le produit national brut par habitant en 1997 a été estimé à 1.340 \$EU, ce qui place Vanuatu dans la gamme moyenne du PNB des nations avoisinantes du Pacifique Sud.

## Le secteur forestier de Vanuatu

Le secteur forestier, qui apporte une contribution non négligeable aux recettes d'exportation du pays, se situe généralement au deuxième ou au troisième rang après le coprah et le kava. La valeur des produits forestiers exportés a plus que doublé au cours des cinq dernières années, passant de 255 millions de Vt en 1994 à 536 millions en 1999 (voir Tableau 1). Ce chiffre représente environ 13% du total des recettes d'exportation en 1999.

Pour de nombreux paysans, la foresterie est une source importante de revenus en espèces. En outre, les forêts leur offrent toutes sortes de produits qu'ils utilisent à des fins de subsistance.

En 1999, les propriétaires fonciers ont payé environ 36 millions de Vt en droits de coupe pour 41.000 m<sup>3</sup> de grumes. On estime que les ouvriers forestiers ont touché des salaires se montant à 120 millions de Vt et que les droits et impôts perçus par le gouvernement ont atteint 35 millions de Vt. On estime en outre que plus de 500 personnes sont employées aux opérations forestières, dans les scieries et dans d'autres industries de transformation du bois. Plusieurs

centaines de plus travaillent dans ce domaine, à temps plein ou partiel, avec de petites scieries mobiles (voir l'encadré).

Mais les forêts sont importantes pour d'autres raisons que des raisons économiques. C'est un fait reconnu dans la politique forestière nationale où il est précisé que 'les forêts, les terres et la population de Vanuatu sont indissociables. Les forêts constituent une partie de l'héritage culturel du pays et contribuent au bien-être et au développement économique de la population.'

Le Gouvernement de Vanuatu est donc foncièrement engagé à garantir la gestion de ses forêts sur une base durable.

## Type de forêts et ressources

Près du tiers de Vanuatu est couvert de forêts de hauteur supérieure à 10 m, dont 205.000 hectares de massifs de hauteur moyenne (>20 m) et 234.000 hectares de forêts basses. Un inventaire forestier réalisé en 1993 estimait le total des ressources ligneuses à 13 millions de m<sup>3</sup>. On pense toutefois qu'environ 20% à peine des ressources totales peut être exploité à cause de contraintes telles que les accidents du terrain, le caractère morcelé des terres, le faible volume de grumes de sciage et les restrictions d'ordre culturel.



Régénération naturelle de feuillus à bois blanc, six mois après les coupes effectuées conformément au Code de pratiques d'exploitation, dans la forêt modèle Forari (île d'Efaté, Vanuatu).

A environ 15 m<sup>3</sup> par hectare, le rendement moyen en grumes de sciage commercialisables est relativement faible par rapport à la moyenne dans d'autres pays. La politique forestière nationale a fixé le rendement durable à 68.000 m<sup>3</sup> par an; ces dernières années, la récolte n'a donc pas atteint le niveau de rendement national durable (Tableau 1). Cependant, l'exploitation forestière est actuellement concentrée sur les plus grandes îles et il existe de nombreuses autres zones où les forêts sont sous-exploitées. Le manque d'infrastructures (routes et moyens de transports maritimes) freine considérablement la mise en valeur des forêts.

## Conservation et biodiversité

La biodiversité de Vanuatu n'est pas bien documentée, ni bien connue. Les concepts formels de conservation, d'aires protégées et de parcs nationaux sont tout à fait nouveaux pour Vanuatu; la création de 'tabous' est la méthode traditionnelle permettant de conserver les ressources. La protection par des tabous se fait de moins en moins efficace à cause de l'évolution du climat culturel et de la dynamique du développement. Plusieurs importantes zones de protection ont été délimitées et confiées à la gestion des communautés locales, lesquelles bénéficient du soutien de donateurs, d'ONG et de divers départements du gouvernement.

## La politique forestière

Une Politique forestière nationale a été officiellement promulguée en 1997, à la suite de plus de deux ans de consultations. Elle comprend des stratégies devant servir de guide au Département des forêts, non seulement sur les questions générales qui se posent, mais aussi en tant que base des actions à entreprendre. Lorsque les responsables de terrain établissent leurs plans et leurs budgets de travail, ils doivent justifier que ceux-ci sont conformes à la politique, en citant même les sections pertinentes, pour que les services compétents puissent vérifier qu'ils ont consulté la politique et qu'ils la connaissent à fond.

La politique forestière nationale reconnaît la portée générale des activités forestières et les intérêts des parties prenantes. Son texte est suffisamment détaillé pour donner, d'une part des consignes claires au Département des forêts et, d'autre part, des informations aux parties prenantes au sujet des intentions du Département et des rôles et problèmes que présente le secteur. Cette politique a permis d'attirer des bailleurs de fonds et des investissements privés, et d'assurer que les projets répondent à la fois aux besoins nationaux et aux objectifs des donateurs.

## La législation forestière

La législation forestière de Vanuatu est en cours de révision en vue de fournir un cadre

**Tableau 1: Production annuelle de grumes au Vanuatu et valeur des exportations, 1987–99**

Année	Production annuelle de grumes			Exportations annuelles de produits ligneux		
	Exportations (m <sup>3</sup> )	Marché intérieur (m <sup>3</sup> )	Total (m <sup>3</sup> )	Valeur FOB des grumes exportées (millions de Vt <sup>1</sup> )	Volume des produits transformés exportés (m <sup>3</sup> )	Valeur FOB des produits transformés exportés (millions de Vt)
1987	23 716	15 521	39 237	0,2	908	1,8
1988	5 001	17 899	22 900	47,1	1 827	59,2
1989	15 085	19 923	35 008	101,4	1 950	101,2
1990	–	19 276	19 276	–	1 939	90,1
1991	–	27 336	27 336	–	1 674	86,0
1992	–	20 355	20 355	–	2 269	146,4
1993	4 014	21 084	25 098	43,1	2 598	224,4
1994	–	43 874	43 874	–	5 107	255,4
1995	–	32 986	32 986	–	4 160	233,9
1996	–	35 854	35 854	–	7 940	362,0
1997	–	37 513	37 513	–	14 938	514,9
1998	–	36 907	36 907	–	12 917 <sup>2</sup>	524,2 <sup>3</sup>
1999	–	40 676	40 676	–	12 219 <sup>4</sup>	536,9 <sup>4</sup>

Notes: <sup>1</sup> cours actuel: 1\$EU = 140 vatu; <sup>2</sup> Estimation d'après les renseignements fournis par les scieries; <sup>3</sup> Y compris 33.406 kg de bois de santal d'une valeur de 10.962.000 vatu; <sup>4</sup> Chiffre concernant Santo seulement, sans compter les exportations de Port Vila

juridique à la mise en oeuvre de la politique forestière nationale. La nouvelle législation sera rédigée sous forme de projet en vue d'une consultation publique avant la convocation d'une conférence au sommet à la fin de l'année 2000 dès que le modèle utilisé pour élaborer la politique aura fait ses preuves.

## Le Code de pratiques d'exploitation

Le Code de pratiques d'exploitation forestière de Vanuatu a été mis au point en 1995, avec le soutien du Projet d'exploitation forestière durable au Vanuatu financé par AUSAID. Le décret portant sur la foresterie a été amendé en octobre 1997 en vue de prévoir une base juridique à l'élaboration et à la modification du code et de fixer de fortes amendes en cas d'infraction. Une version révisée du Code, rédigée en 1998, contient des améliorations mineures fondées sur l'expérience acquise jusqu'alors.

Le Département des forêts est en train de mettre au point, pour la délivrance de permis aux exploitants forestiers, un système d'évaluation basée sur la compétence. En particulier, il a été prévu de dispenser une formation spécialisée pour les planificateurs et superviseurs des coupes ainsi que pour les machinistes et opérateurs de scies à chaîne. Les propriétaires fonciers sont également tenus de se soumettre à une formation et de connaître le Code de pratiques d'exploitation forestière. Conformément aux objectifs de l'OIBT, le Département s'efforcera de pleinement respecter le Code d'ici la fin 2000.

## Forêt modèle d'exploitation à faible impact (Forari)

Le Département des forêts a développé une zone forestière destinée à montrer comment bien planifier et exécuter une exploitation forestière

conformément au Code de pratiques et aux Directives d'exploitation à faible impact qui lui sont associées. Cette initiative s'est avérée très utile: elle a permis à de nombreuses personnes, propriétaires fonciers et politiciens, de mieux apprécier les avantages que peuvent offrir les forêts convenablement gérées.

## Vanuatu, membre de l'OIBT

Vanuatu est officiellement devenu le cinquante-cinquième Membre de l'OIBT en mai 2000. Il a décidé de solliciter son adhésion parce que ses objectifs sont semblables à ceux de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la production durable de bois tropicaux, et parce que l'adhésion à une communauté internationale de pays se proposant d'atteindre ce but ne peut que renforcer l'engagement du pays envers l'aménagement forestier durable. ■

## Scieries mobiles

Les scieries mobiles (couramment appelées 'walkabout sawmills') sont de petites scieries transportables qui peuvent être amenées dans la forêt, et même jusqu'à la souche, pour scier la grume. Leur capacité de production est très faible et la qualité du bois scié est médiocre, mais elles présentent le grand avantage de créer des emplois et des possibilités de revenus pour les communautés locales. Elles peuvent contribuer à minimiser la perturbation du milieu en réduisant le recours à du matériel lourd pour l'extraction. Toutefois, leur utilisation incontrôlée risque de créer des problèmes, tant de caractère environnemental que social.

Il existe actuellement au Vanuatu une centaine de ces scieries. Aux termes de la politique forestière nationale, un tiers environ du rendement durable est alloué aux scieries mobiles (19.000 m<sup>3</sup>); les prélèvements actuels sont estimés entre 4.000 et 8.000 m<sup>3</sup> par an. De nouvelles dispositions régissant leur utilisation ont été élaborées et approuvées en 1997.

## Identification des conflits dans la gestion des forêts tropicales par les communautés au Népal

par Binod Regmi<sup>1</sup> et Benktesh Sharma<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Institute of Forestry, PO Box 43, Pokhara, Népal. Courriel: iof@mos.com.np

<sup>2</sup> PO Box 455, Pokhara, Népal. Courriel: benktesh@hotmail.com

La foresterie communautaire est une forme de gestion forestière participative qui permet aux habitants de gérer et d'utiliser les ressources forestières locales pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Au Népal, elle est pratiquée dans toute une gamme de situations, des petites zones boisées dégradées sur les collines aux forêts denses matures et bien pourvues des régions basses de Terai.

Les programmes de foresterie communautaire sur les collines du Népal sont maintenant bien établis. Par contraste, une proportion beaucoup plus faible des superficies totales qui pourraient être exploitées par les villageois est effectivement placée sous régime de gestion communautaire

### Attribution de bourses

A sa vingt-neuvième session, en novembre dernier, le Conseil international des bois tropicaux a octroyé vingt-cinq bourses. Les candidats ci-après ont été retenus:

**Dr Marlene de Matos Malavasi** (Brésil), **M. Patrice Taah Ngalla** (Cameroun), **M. Daniel Pouakouyou** (Cameroun), **M. Georges Herbert Chekuimo Tagne** (Cameroun), **Sra Sandra Rodriguez Piñeros** (Colombie), **M. Yapi Emmanuel Amonkou** (Côte d'Ivoire), **M. Jean-Remy Mekombo Makana** (Rép. dém. du Congo), **Ms Sobha Mumar** (Fidji), **M. Ben Nathan Donkor** (Ghana), **M. Emmanuel Opuni-Frimpong** (Ghana), **Dr José Cristino Melgar** (Honduras), **Ing Carlos Vindel Cruz** (Honduras); **Dr Kulvir Singh Bangarwa** (Inde), **M. Dinesh Misra** (Inde), **Dr Om Parkash Toky** (Inde), **M. Muslim Salam** (Indonésie), **M. Paimin Sukartana** (Indonésie), **Ms Eli Nur Nirmala Sari** (Indonésie), **M. Kang Chiang Liew** (Malaisie), **M. Kang Wee Liong** (Malaisie), **M. Tek Narayan Maraseni** (Népal), **M. Timothy Thorpe** (Nouvelle-Zélande), **Sr Manuel Edmundo Salazar Campos** (Pérou), **Ms Gloria Arbuís Manarpaac** (Philippines), **Sr Julián Alberto Gutiérrez** (Venezuela).

Figure 1: Les deux districts étudiés – le District de Kaski entre dans la catégorie des collines, tandis que le district de Nawalparasi au sud, couvert de forêts denses de grande valeur, se trouve à plus faible altitude



dans la région de Terai, bien que depuis quelque temps la foresterie présente un intérêt du point de vue de la valeur des ressources et de la proximité des marchés. Ce retard est attribuable à de nombreux facteurs, parmi lesquels des capacités d'organisation limitées, des contraintes financières et l'absence de dispositions législatives aptes à faciliter la foresterie paysanne. Le développement se heurte peut-être aussi à des conflits entre utilisateurs, au sein même de groupes d'utilisateurs, et entre institutions.

L'étude a été entreprise en vue d'abord de cerner précisément les conflits, d'en évaluer les origines et la variabilité selon les possibilités d'accès et le degré d'hétérogénéité ethnique, et ensuite de recommander d'éventuelles solutions ayant recours à la foresterie communautaire. L'étude était fondée sur l'hypothèse que plus les conflits sont nombreux, moins les résultats sont efficaces. Nous nous sommes également attachés à mettre à l'essai l'hypothèse selon laquelle les conflits sont largement responsables du niveau relativement bas de la gestion forestière communautaire dans la région de Terai.

### Méthodes de recherche

L'étude a été effectuée dans huit forêts communautaires du district de Nawalparasi au Terai et dans quatre forêts communautaires sur les collines du district de Kaski (Figure 1). Ces forêts ont été sélectionnées en fonction de leur degré d'hétérogénéité ethnique, de leur accessibilité par des routes, du type de forêt et du degré de maturité de la végétation. Des enquêtes sur questionnaire et des entretiens semi-structurés ont été organisés dans chacune des communautés en s'adressant à des groupes 'standard' de répondants composés d'informateurs de tous les intéressés: chefs locaux,

enseignants, employés du gouvernement et d'autres entités, femmes, riches et pauvres. Des observations directes sur le terrain ont aussi été faites pour rassembler des données, sur les interventions en matière de gestion et l'état de la végétation par exemple.

Les conflits signalés par les répondants et observés sur le terrain ont été classés selon onze catégories d'après leur origine ou les problèmes qui les avaient provoqués. Ces catégories ont été pondérées et converties en valeurs numériques. Les forêts ont été individuellement pondérées en fonction de leur maturité et de l'importance économique des principales essences présentes. On a procédé à des analyses de corrélation entre conflits d'une part, et hétérogénéité ethnique et accessibilité d'autre part. De même, on a procédé à une analyse de corrélation multiple entre conflits d'une part, et périmètre forestier disponible aux ménages et revenus tirés de la forêt d'autre part.

### Nature et variabilité des conflits

Contrairement à notre hypothèse initiale, il a été intéressant de constater que le nombre de conflits était pratiquement le même dans les deux districts. Cependant, dans le district de Nawalparasi, le caractère de ces conflits était très différent, et avait pour effet de limiter la foresterie communautaire.

En ce qui concerne les communautés étudiées dans le district de Nawalparasi, le nombre de conflits augmentait à mesure que l'on se rapprochait de la route principale, probablement à cause de la facilité d'accès des 'braconniers' de bois, des possibilités d'empiétement et du taux élevé

d'immigration dans les zones à proximité de la route. La situation inverse a été constatée dans le district de Kaski (encore que, dans ce cas, le coefficient de corrélation n'était pas significatif), peut-être en raison de visites plus fréquentes des fonctionnaires du gouvernement aux communautés forestières, en particulier près de la route principale.

Dans le district de Nawalparasi, les répondants ont presque tous laissé entendre que le niveau de soutien technique assuré par le gouvernement après la formation était insuffisant. Nous avons relevé en outre une corrélation positive significative entre le nombre de conflits, selon les moyens financiers et selon les superficies boisées dont disposaient les ménages: à mesure que la superficie boisée disponible aux ménages augmente, les moyens financiers et les conflits augmentent aussi. On pourrait interpréter cette évolution en affirmant que l'allocation de terres crée des 'magnats' locaux qui sont en mesure de dominer la gestion forestière. Par ailleurs, nous n'avons pas constaté de corrélation significative entre l'hétérogénéité ethnique et le nombre total de conflits.

Notre analyse a révélé que les forêts communautaires de Nawalparasi n'étaient pas

gérées de manière véritablement participative: les utilisateurs semblent être en général des bénéficiaires passifs. Seuls les membres de comités participent activement aux travaux de foresterie communautaire; ils sont rétribués lorsqu'ils assistent aux réunions, ils surveillent l'exploitation confiée à des entrepreneurs, etc.. Dans la région de Terai, le bois est le produit forestier le plus prisé et la forêt a une valeur commerciale élevée – les étrangers s'intéressent énormément à la ressource. Sur les collines, le bois de feu et, au second rang, le fourrage sont les produits forestiers ayant le plus de valeur: la récolte de ces produits par les habitants se pratique régulièrement et a pour effet de rapprocher de la forêt ceux qui les utilisent. C'est la raison pour laquelle les habitants des collines participent davantage aux activités de gestion que les habitants du Terai. Etant donné la valeur commerciale moins élevée et l'accès moins facile, les étrangers s'intéressent moins à la ressource.

## Un mécanisme pour résoudre les conflits

Pour comprendre les conflits relatifs à la gestion communautaire des forêts dans la région du Terai, la clé réside dans la valeur commerciale de ces

forêts. Pour réduire les injustices, nous proposons que l'allocation de terres forestières ne dépasse pas une superficie fixée à 0,25 hectare par ménage. Il est nécessaire aussi d'intensifier les travaux de vulgarisation: la création d'une section distincte chargée des forêts communautaires dans les services forestiers du district aiderait à fournir un soutien à la suite d'une formation et favoriserait aussi la coordination avec d'autres agences et avec les organisations non gouvernementales.

Le paysage du Terai est une mosaïque de terres agricoles, d'établissements humains et de forêts résiduelles contenant du bois de grande valeur. Les communautés font preuve d'un intérêt grandissant pour la gestion des ressources forestières de ces régions; une approche plus participative ouvrirait des emplois à la population locale, répartirait les revenus de façon plus équitable et, inévitablement, réduirait les conflits.

*Cette étude a été menée grâce à une bourse accordée par l'OIBT.* ■

## Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

*Les activités éligibles comprennent:*

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

*Domaines prioritaires:* les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

*Critères de sélection:* Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection

suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **28 mars 2001**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant juillet 2001. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. Courriel: itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 31).



## Relations mondiales en foresterie

XXI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial de l'IUFRO

7-12 août 2000

Kuala Lumpur, Malaisie

### Rapport de A. Sarre

Les méga-conférences telles que le Congrès forestier mondial de l'IUFRO, qui a lieu tous les cinq ans, fournissent rarement l'occasion d'innovations scientifiques. Elles sont néanmoins indispensables pour stimuler les activités qui se déroulent dans le monde en matière de recherche forestière, de conservation et d'aménagement.

D'aucuns ont qualifié l'IUFRO de 'chaos organisé'. C'est une union scientifique non gouvernementale, bénévole et sans but lucratif, dont peuvent faire partie toutes les organisations s'occupant de recherche et de sciences forestières. Etablie en 1892, elle comprend actuellement huit divisions scientifiques, 65 groupes de recherche et 203 groupes de travail. Elle a également mis en oeuvre un programme spécial pour les pays en développement, destiné à favoriser la recherche dans ces pays en offrant des services d'information, en produisant et diffusant du matériel de formation et en organisant des cours.

Le XXI<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IUFRO, auquel participaient environ 2.300 personnes, était particulièrement remarquable car c'était le premier congrès de ce type organisé dans un pays en développement; c'était aussi le plus important rassemblement de forestiers qui ait jamais eu lieu en Malaisie. Les organisateurs ont tout lieu d'en être fiers: pour autant qu'en sache l'auteur du présent rapport, le congrès s'est déroulé sans à-coup. Même le désistement, à la dernière minute, de l'invité d'honneur, Dr Mahatir, le Premier Ministre, n'a pas diminué l'importance de l'événement. Le ministre des industries primaires, Dr Lim, connu pour son franc-parler, a donné lecture du discours de Dr Mahatir, en y ajoutant ses propres remarques typiquement percutantes.

Le Congrès était d'une portée extraordinaire. Plus de 100 exposés scientifiques ont été présentés au cours de 20 séances ordinaires, les groupes de travail de l'IUFRO se sont rassemblés lors de 129 séances de groupes, 18 réunions satellites se sont tenues et environ 500 posters scientifiques étaient affichés. En outre, cinq orateurs ont prononcé des allocutions thématiques sur des questions de

caractère général, allant de la diversité culturelle dans les forêts, aux notions mondiales de foresterie et de société. Et plus de 50 organisations, y compris l'OIBT, ont présenté leurs produits et leurs services à des stands d'exposition.

Le thème du Congrès, 'Forêts et société: le rôle de la recherche', était suffisamment large pour englober presque n'importe quel sujet et l'éventail des questions forestières a effectivement été entièrement abordé. Mais on y a aussi beaucoup parlé de foresterie tropicale, ce qui reflétait non seulement la forte participation au Congrès de scientifiques de Malaisie et des pays avoisinants, mais aussi l'intérêt scientifique croissant pour la recherche concernant les forêts tropicales qui s'est manifesté au cours des récentes années.

### Réunion satellite de l'OIBT

Le mardi du Congrès, l'OIBT a tenu une réunion satellite pour présenter certains des projets OIBT actuellement exécutés dans la région. Y assistaient environ 150 personnes. Dr Paul Chai du Département des forêts du Sarawak a parlé de la Réserve de conservation transfrontière de Lankjak-Entimau/Betung Kerihun sur la frontière entre le Sarawak et l'Etat indonésien du Kalimantan occidental. Cette réserve est mise en valeur grâce à un financement de l'OIBT; couvrant presque un million d'hectares, c'est la réserve de conservation transfrontière la plus vaste qui existe dans les pays tropicaux asiatiques. Du côté du Sarawak, un projet OIBT en deux phases

- a mené une expédition scientifique internationale, au Sarawak et en Indonésie, de part et d'autre de la frontière;
- a délimité et mis en défens les périmètres de la réserve;
- a mis en place un bureau central de gestion et un centre pour les études de terrain; et
- oeuvre maintenant de concert avec les habitants locaux pour faire adopter de nouvelles techniques d'agriculture et de gestion forestière intégrant l'exploitation et la conservation de la zone tampon du 'Sanctuaire'.

Un projet analogue est en cours du côté indonésien en vue de faciliter l'aménagement de la réserve et de développer de nouvelles sources de revenus en collaboration avec les habitants.

M. Stephan Andel a décrit un projet financé par l'OIBT, qui développe une aire modèle d'aménagement forestier au Sarawak. Ce projet, mis en train en 1993, a élaboré un plan d'aménagement pour environ 162.500 hectares de forêt, a entrepris la formation à l'aménagement forestier durable de 100 employés forestiers, et a mis en pratique diverses techniques d'exploitation à faible impact.

Dr Mohammed Shahwahid Othman de l'Universiti Putra Malaysia a présenté le dernier exposé de la soirée, communiquant les résultats d'un projet financé par l'OIBT pour mettre au point une méthode permettant d'évaluer les coûts de l'aménagement forestier durable.

Enfin, la réunion satellite s'est terminée par une allocution de l'Honorable Datuk Haron bin Siraj, Secrétaire général du Département malaisien des industries primaires, pour le lancement officiel d'une série de publications sur la conservation des arbres tropicaux (voir les propos recueillis lors d'une entrevue avec Datuk Haron, pages 7 et 8).

Cette série, dont le financement a été assuré par l'OIBT grâce à des contributions du Japon et des Etats-Unis et la production confiée au Centre régional pour l'aménagement forestier basé en Malaisie, comprend les publications suivantes:

- *State-of-the-art Review on Conservation of Forest Tree Species in Tropical Asia and the Pacific;*
- *Technical Guidelines for the Establishment and Management of In situ Conservation Stands of Tropical Timber Species;*
- *Technical Guidelines for the Establishment and Management of Ex situ Conservation Stands of Tropical Timber Species;*
- *Operational Plans for the Conservation of Selected Tropical Timber Species in Southeast Asian Countries.*

Selon le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral Filho, qui présidait la réunion satellite et a pris la parole lors du lancement, la conservation de la diversité génétique des arbres tropicaux exploités pour leur bois est indispensable si l'on veut assurer un commerce viable des bois tropicaux.

"Cette diversité est la matière première de l'amélioration génétique future: elle permettra d'augmenter les rendements et d'améliorer la qualité des bois", a-t-il dit. "Ainsi, on pourra constater la viabilité accrue de l'aménagement forestier durable en tant qu'option d'utilisation des terres. C'est bon pour les forêts, bon pour le commerce et bon pour ceux qui dépendent des forêts pour assurer leurs moyens d'existence."

"La conservation de la biodiversité des espèces tropicales ligneuses est importante aussi pour d'autres raisons", a-t-il ajouté.

"Les espèces ligneuses jouent un rôle écologique crucial. En conservant leur diversité génétique, nous aiderons la forêt à faire face au changement que subira l'environnement."



## Création de réseaux

Plusieurs scientifiques présents au Congrès mondial m'ont suggéré que les grandes réunions telles que ce congrès présentent un intérêt particulier, non pas du point de vue de la qualité de leurs aspects scientifiques, laquelle est inévitablement de niveau variable et souffre de l'absence d'une masse critique dans une discipline ou une autre, mais plutôt grâce à l'occasion qu'elles offrent d'organiser des réseaux qui faciliteront et renforceront la coopération en matière de recherche interdisciplinaire. C'est étonnant de voir ce qui peut être accompli lorsque des spécialistes ayant des compétences très différentes, économistes et hydrologistes par exemple, se réunissent dans la convivialité.

Les réseaux du domaine de la foresterie faisaient effectivement l'objet d'une séance ordinaire tenue vers la fin du congrès. Les participants ont entendu des exposés sur des études de cas de réseaux mis en place par le Centre de recherche et d'enseignement sur l'agriculture tropicale (CATIE), la FAO, l'OIBT et l'IUFRO, ainsi qu'un exposé présenté par Timo Tahvanainen sur le potentiel d'une technologie d'enseignement forestier à distance sur Internet. Le consensus dégagé de cette séance semble indiquer que les réseaux constituent un élément essentiel de toute amélioration de l'aménagement forestier, de la conservation et de la recherche, et que les organisations internationales jouent un rôle important dans leur développement.

Le Congrès de l'IUFRO a sans aucun doute été un succès, grâce en grande partie au pays hôte et à ses institutions forestières (notamment le principal organisateur, l'Institut de recherche forestière de Malaisie). Le très grand nombre de participants, bien que légèrement inférieur à celui du congrès précédent, en est un témoignage. L'OIBT y a apporté sa propre contribution: neuf personnes de pays en développement ont pu y prendre part grâce à des bourses octroyées par l'OIBT. Il semble cependant que les deux sexes n'étaient pas équitablement représentés: à première vue, la liste des participants révèle que 15% seulement des délégués étaient des femmes.

Le Congrès a formulé plusieurs résolutions (voir leur texte intégral sur Internet: [www.iufro.boku.ac.at/iufro/congress/congress\\_resolutions.htm](http://www.iufro.boku.ac.at/iufro/congress/congress_resolutions.htm)). A noter en particulier celles

- qui recommandent d'intensifier la recherche individuellement dans chaque discipline en s'attachant simultanément à s'orienter vers une approche interdisciplinaire à la résolution des problèmes;

- qui recommandent à l'IUFRO d'élargir sa collaboration avec d'autres organisations en vue d'acquiescer une plus grande capacité de recherche dans les domaines biophysiques et sociaux concernant les pays en développement et les pays à économie en transition; et
- qui recommandent à l'IUFRO d'encourager le rôle des femmes et des chercheurs désavantagés dans les sciences forestières.

*Le prochain Congrès mondial de l'IUFRO se tiendra à Brisbane (Australie) en 2005.* ■

## Conservation contre pauvreté

*Congrès mondial de l'UICN sur la conservation*

4-11 octobre 2000

Amman, Jordanie

### Rapport de A. Sarre

Le Congrès mondial de l'UICN sur la conservation peut aussi être qualifié de méga-conférence: il a rassemblé environ 2.000 personnes venues de 140 pays et représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des institutions de l'ONU et le secteur privé. Il avait pour thème 'Ecospace', néologisme destiné à exprimer le concept selon lequel la gestion des écosystèmes transcende bien souvent les frontières politiques.

Le Congrès comprenait plusieurs séances interactives pour examiner des questions d'importance capitale. L'une d'elles était consacrée aux écospaces forestiers, à la biodiversité et à la sécurité de l'environnement. Y participaient environ 120 personnes qui se sont penchées sur un grand nombre de questions épineuses auxquelles le débat mondial sur les forêts cherche à trouver des solutions depuis de nombreuses années. David Cassells, Directeur du Centre international d'Iwokrama pour la conservation et la mise en valeur des forêts tropicales humides (en partie fondé par l'OIBT), présidait la séance et l'a inaugurée en faisant quelques observations générales sur les forces qui ont abouti à la crise actuelle des forêts, en l'occurrence le marché, les politiques, les défaillances de gouvernance et de caractère éthique, ainsi que des connaissances

scientifiques insuffisantes sur les écosystèmes forestiers. Il a précisé que cette séance visait un double but: examiner les dangers et les possibilités que présente la crise mondiale des forêts et délibérer sur des cadres d'action.

### Etude de catastrophes

Des études sur diverses catastrophes ont été présentées. Nigel Dudley, par exemple, a rappelé que 14 millions d'hectares de forêts avaient été touchés par des incendies dans le monde entier en 1997/98. Pascal Girot a rapporté que l'ouragan Mitch avait fait 1.800 morts et causé 6 milliards de \$EU de dégâts lorsqu'il avait déferlé sur l'Amérique centrale en 1999: selon Dr Girot, les dégâts causés avaient été exacerbés par le déboisement et la dégradation des écosystèmes, ainsi que par la modification du drainage dans les plaines. Ainin Nishat a fait valoir que, si les cyclones ont des conséquences majeures au Bangladesh, il n'en reste pas moins que leur impact est atténué par les forêts de mangrove du littoral sud-ouest. Les experts ont estimé à 460 millions de \$EU par an la valeur de cette fonction de protection.

Le débat de cette séance procédait de l'idée fondamentale selon laquelle le potentiel de catastrophe augmente à mesure qu'augmente aussi la déforestation. Dr Girot a suggéré que les solutions devraient faire intervenir les parties prenantes locales et, en Amérique centrale tout au moins, elles devraient être axées sur les interactions entre régions montagneuses et plaines. La notion d'échelle, a-t-il affirmé, est critique: si l'on veut trouver des solutions aux problèmes dans les hauteurs, il faut que toute exploitation agricole s'intègre au niveau des bassins versants et/ou de l'ensemble du paysage. On pourrait sûrement pousser plus loin ce raisonnement en disant que si les problèmes tels que la perte de biodiversité et le réchauffement planétaire sont des problèmes mondiaux, il faudrait également relier plus étroitement chaque exploitation agricole à la communauté mondiale. En particulier, les services mondiaux devraient être rémunérés au niveau local.

### L'empiétement

Sur un thème quelque peu différent, Yemi Katerere a présenté une étude de cas effectuée au Zimbabwe à propos de démarcations contestées entre terres consacrées par l'Etat à la conservation et terres communales. Dans le massif de Nyangui, une ligne de démarcation établie de longue date, entre des terres appartenant d'une part à la Commission forestière et, d'autre part, aux communautés locales, a fait l'objet de conflits lorsque la Commission forestière a érigé une clôture pour interdire l'accès. Les habitants locaux ont réagi à cet acte en intentant un procès à la Commission forestière. D'après M. Katerere, tant



que la ligne de démarcation établie n'empêchait pas l'accès aux ressources forestières, la population n'en contestait pas l'existence. Ainsi, la 'signification' de la ligne de démarcation – que l'érection de la clôture était censée faire comprendre aux habitants – avait plus d'importance que son existence. Or ces frontières peuvent servir à définir les relations appropriées entre parties, du point de vue de l'accès aux ressources, des rôles et responsabilités, et des obligations redditionnelles. Mais ce conflit particulier s'était envenimé parce qu'il n'y avait aucune possibilité de négociation: les droits des habitants avaient été abrogés sommairement et sans ménagements. Cet exemple démontre qu'il est nécessaire de prévoir des mécanismes efficaces pour gérer les conflits, en facilitant des négociations transparentes et en réduisant au minimum les coûts de transaction. Il est évident que les conflits ne seront 'gérés' que si les habitants locaux sont en mesure d'améliorer leurs conditions d'existence; par conséquent, la gestion des ressources doit ouvrir des emplois au niveau local et créer des possibilités pour les entrepreneurs locaux.

Ce point a été repris par Bob Fisher lorsqu'il a fait part d'expériences en Asie. Il a suggéré qu'il était essentiel, pour la conservation des forêts, d'envisager des stratégies concernant les conditions de vie des populations. La stratégie de 'substitution', qui suppose la création de nouvelles possibilités, que celles-ci reposent sur de nouvelles sources de revenus d'origine non forestière ou sur des produits de substitution, est encore couramment appliquée aux projets de conservation en Asie; mais elle se révèle de plus en plus imparfaite.

Une nouvelle stratégie consisterait à offrir des incitations: elle associerait le potentiel de revenus à une bonne conservation. L'écotourisme est un excellent exemple de ce type d'approche car son succès dépend entièrement des efforts de conservation; les crédits sur le carbone, si ce négoce devait se développer comme certains le pensent, en serait un autre. Selon M. Fisher, il n'existe encore aucune preuve circonstanciée que l'approche par le biais d'incitations réussirait mieux que la stratégie de substitution. Rien ne prouve non plus que les programmes de formation de revenu favorisent la conservation des forêts: les analyses de coûts-avantages menées jusqu'à présent n'ont pas été probantes. En outre, on a encore tendance à laisser à des 'étrangers' le contrôle des produits et services forestiers présentant le plus de valeur, les communautés locales n'en tirant que peu d'avantages. Qui plus est, de nombreux programmes de foresterie communautaire ont adopté des approches du 'sommet à la base' et ont produit des résultats inévitables.

M. Fisher maintient que les résultats les plus efficaces sont obtenus lorsque les institutions directrices modifient leurs politiques de manière à permettre davantage l'accès des populations locales aux produits et aux services forestiers; trop souvent, hélas, les efforts déployés en faveur de la conservation ont pour effet de les exclure. L'atténuation de la pauvreté est considérée comme le moyen d'atteindre un but, alors qu'elle devrait être tout aussi importante que la conservation.

### **Mesures qui peuvent être prises**

Plusieurs autres intervenants ont présenté des études de cas et des exposés généraux révélateurs, y compris Juergen Blaser (voir les pages 9 à 14 de la présente édition d'*AFT*). Cette séance ne devant durer qu'une journée, peu de progrès a été fait au sujet de 'cadres pour l'action', mais les rapporteurs ont cependant établi une liste des actions que l'UICN pourrait entreprendre, par exemple:

- rigoureusement mettre à l'épreuve la théorie selon laquelle un soutien visant à favoriser la formation de revenus issus des forêts peut contribuer à la conservation et à l'atténuation de la pauvreté;
- intensifier et soutenir les négociations relatives aux droits fonciers et mettre en oeuvre intégralement les programmes de foresterie communautaire;
- axer l'attention sur les causes directes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts, et sur leurs rapports avec les dégâts résultant de catastrophes 'naturelles';
- explorer comment il est possible d'oeuvrer au niveau des bassins versants/paysages pour améliorer les interactions entre zones montagneuses et plaines;
- mettre l'accent, en les renforçant, sur les actions efficaces menées sur le terrain, et mobiliser les parties prenantes dans tous les secteurs, du niveau local au niveau mondial;
- oeuvrer de manière intersectorielle;
- développer des partenariats avec des acteurs de premier plan susceptibles d'avoir une influence; et
- rassembler et diffuser des informations là où elles sont déficitaires et éviter les études de questions déjà bien appréhendées.

### **Résolutions des séances plénières**

Le Congrès mondial de l'UICN s'est acquitté de plusieurs autres tâches. Douze séances thématiques interactives se sont tenues entre les différentes séances plénières pour débattre des nombreux programmes de l'Organisation et de ses organes, et pour arrêter son programme de travail des quatre années à venir. Le Congrès a également

adopté 104 résolutions, dont certaines se rapportent directement aux forêts. Les principales d'entre elles sont: la résolution CGR2/PRG042.Rev.2 encourageant l'UICN à évaluer la nouvelle politique forestière de la Banque mondiale et à cerner les domaines auxquels l'UICN est susceptible de participer; la résolution CGR2/PRG043.Rev.1 recommandant que les projets de l'UICN soient conçus en vue d'atténuer la pauvreté et de restaurer l'environnement; et la résolution CG2/PRG046.Rev.1 demandant l'exécution d'une analyse de la corruption dans le secteur forestier, y compris une récapitulation des différentes politiques destinées à éliminer les pratiques de corruption, des études de cas sur les options envisagées à cet égard, et l'établissement d'un répertoire annoté des organisations et des instruments visant à éliminer la corruption dans le secteur forestier. Cette résolution insiste également sur la nécessité de parachever les codes de conduite en matière d'aménagement forestier durable et d'assurer leur application par les Etats et les entreprises.

*Des informations supplémentaires sur le Congrès peuvent être obtenues au site Internet [www.iucn.org](http://www.iucn.org)* ■

# Quoi de neuf sous les tropiques?

Résumé par Alastair Sarre

## La lutte contre les incendies

L'Institut des ressources mondiales (WRI) a publié en juillet un rapport qui attribue au régime d'aménagement forestier en Indonésie, à l'époque de l'ancien Président Soharato, le problème des incendies de forêts incontrôlés dans ce pays. Les auteurs du rapport affirment que la solution réside dans une restructuration générale des relations entre l'Etat, le secteur privé et les millions de personnes tributaires des forêts. Ils formulent plusieurs recommandations, notamment un moratoire suspendant l'octroi de nouvelles concessions pour des plantations de palmiers à huile, de production de bois et autres, tant qu'un inventaire du domaine forestier permanent n'aura pas été achevé, ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces permettant à des particuliers indépendants de surveiller les tendances et les risques concernant les terres et les ressources forestières.

*Ce rapport peut être consulté sur Internet: [www.wri.org/media](http://www.wri.org/media), ou obtenu en écrivant à WRI, 10 G Street, NE, Washington, DC 2003, Etats-Unis. Fax 1-202-729 7610. Courriel: [aamor@wri.org](mailto:aamor@wri.org)*

## La dispersion des graines

Un document publié récemment dans *Conservation Biology* examine les effets de l'intrusion de l'homme – essentiellement les effets de la chasse de subsistance – sur la dispersion des graines d'arbres. Par une étude de deux sites de forêts humides similaires, mais différents du point de vue de leur protection contre l'intrusion de l'homme et des relations réciproques entre les habitats, les chercheurs ont tenté de déterminer si une diminution de la population animale, qui se produit en général à mesure que la densité de la population humaine augmente, se répercutait sur le devenir de ces graines. Ils ont constaté que, toutes espèces réunies, le taux de dispersion était deux fois plus élevé dans le site moins perturbé. Les auteurs en ont conclu que la durabilité biologique des espèces de bois disséminées par les mammifères terrestres est sans doute mieux assurée dans les sites protégés de la chasse que dans des espaces boisés où la chasse est plus couramment pratiquée. Dans une lettre adressée à l'AFT, un des auteurs, Dr Guariguata, fait l'observation suivante 'on parle depuis longtemps de l'importance critique du rôle des vertébrés pour la durabilité biologique de l'aménagement des forêts naturelles sous les tropiques, mais [ce] document est peut-être le premier à en donner des preuves empiriques'.

## L'OIBT s'associe au Compendium

L'OIBT s'est associée à un consortium d'organisations élaborant un Compendium sur la foresterie, qui se présente sous la forme d'une encyclopédie dynamique et multimédiaïque publiée par CAB International sur CD-ROM.

Ce Compendium est un ouvrage de référence sylvicole qui offre une information sur une multitude d'espèces ligneuses. Chaque espèce est présentée sur une fiche avec un texte, des illustrations et des cartes indiquant la taxinomie, la distribution, le climat, le sol, les caractéristiques et pratiques sylvicoles, les parasites/maladies, les utilisations et les désavantages. Il comporte également un module interactif de sélection des espèces, fonction qui devrait s'avérer utile dans la planification des plantations forestières.

Récemment, le Consortium a décidé de baisser le prix du compendium afin de le rendre plus accessible. Le CD-ROM est dès lors vendu au prix de 100\$EU aux institutions dans les pays en développement et nouvellement développés et aux particuliers partout ailleurs. Son prix est de 600\$EU pour les institutions dans les pays développés et autres sociétés dans le monde entier.

*Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à: CAB International, Wallingford, Oxon OX10 8DE, Royaume-Uni. Fax 44-(0)1491-833 508. [www.cabi.org](http://www.cabi.org)*

## Création du Forum sur les forêts

Le 18 octobre 2000, le Conseil économique et social des Nations Unies a créé un organisme intergouvernemental dénommé le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), dont la mission est de promouvoir 'aux niveaux national, régional et mondial, les actions concernant les forêts décidées au niveau international'. Cette décision a été prise en adoptant un projet de résolution soumis par le Président du Conseil. Cette résolution précisait que les fonctions principales du nouvel organisme consisteraient à: promouvoir la coopération internationale sur les questions liées aux forêts; mettre en oeuvre les propositions des organismes prédécesseurs du FNUF, à savoir le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts; mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cet effet; et suivre, en les évaluant, les progrès réalisés à tous les niveaux. Le Conseil a décidé qu'au terme de cinq ans, le FNUF examinerait les perspectives d'un cadre législatif – un traité – sur tous les types de forêts.

## La production de bois des plantations forestières

Dans le cadre de son Etude sur les perspectives mondiales des produits forestiers, la FAO vient de produire un rapport sur les perspectives des approvisionnements en bois à partir des plantations forestières d'ici 2050.

Cette étude se décompose en trois sections principales. La première examine les tendances historiques et la situation actuelle des ressources mondiales des plantations forestières selon la taille, l'emplacement, la composition en espèces et en âges, les utilisations et le potentiel de production. La deuxième section porte sur les importants facteurs économiques et les politiques qui ont poussé à la création de plantations forestières dans le passé et sont susceptibles d'être poursuivis dans l'avenir. La dernière section présente trois scénarios pour l'expansion future des plantations forestières et le potentiel de production de bois rond originaire de ces plantations.

D'après l'un des auteurs, le fait d'avoir modélisé dans cette étude le potentiel de production de bois rond des plantations forestières représente une avancée considérable par rapport aux travaux précédents effectués dans ce domaine. L'étude contient des informations au sujet de plus de soixante pays qui, ensemble, représentent environ 98% des ressources mondiales des plantations forestières.

*Des exemplaires électroniques et sur papier du rapport peuvent être obtenus en s'adressant à: Adrian Whiteman, Forestry Officer (Sector Studies), FAO, Room D423, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Courriel: [adrian.whiteman@fao.org](mailto:adrian.whiteman@fao.org)*

## Nouvelle mutation de la foresterie en Indonésie

La fusion des départements de l'agriculture et de la foresterie annoncée dans l'édition précédente d'AFT n'a pas duré. Après un autre remaniement, les forêts relèvent désormais d'un nouveau département des forêts, dirigé par Dr Nur Mahmudi Ismail, Ministre de la foresterie. ■



## Editions récentes

**Basha, S., Mohanan, C., & Sankar, S. (éds.) 1997.** *Teak. Kerala Forest Department & Kerala Forest Research Institute. 274 p. 20\$EU (200 Re).*

Disponible auprès de: Kerala Forest Research Institute, Peechi, Thrissur – 680 653, Inde.

Basé sur une conférence qui remonte à 1991, ce livre présente des données sur les coûts, les prix, les taux de rendement et de croissance des plantations de teck. L'allocation thématique est rédigée par le très regretté Y.S. Rao. Certains documents sont peu convaincants mais, dans l'ensemble, l'ouvrage présente une collection d'expériences et d'idées indiennes et indonésiennes sur le teck et la gestion des plantations; il devrait donc être utile aux cultivateurs de cette essence, où qu'ils se trouvent. Par ailleurs, ce sujet est actualisé dans une récente édition d'*Unasylva* (2000/2) qui lui est consacré.

**Bikié, H., Ndoye, O. & Sunderlin, W. 2000.** *L'impact de la crise économique sur les systèmes agricoles et le changement du couvert forestier dans la zone forestière humide du Cameroun. Document CIFOR N°27. ISSN 0854-9818.*

Disponibles auprès de: Centre pour la recherche forestière internationale, PO Box 6596, Jakarta 10065, Indonésie. Tél 62-251-622 622. Fax 62-251-622 100. Courriel: cifor@cgiar.org; www.cgiar.org.cifor

**Guhardja, E., Fatawi, M., Sutisma, M., Mori, T. & Ohta, S. 2000.** *Rainforest ecosystems of East Kalimantan: El Niño, drought, fire, and human impacts. Springer-Verlag, Tokyo. ISBN 4-431-70272-5. xxviii+330 p.*

Disponible auprès de: Springer-Verlag, www.springer.de

**Mora, A. & Garcia, C. 2000.** *A cultura do eucalipto no Brasil (Culture de l'eucalyptus au Brésil). Sociedade Brasileira de Silvicultura, São Paulo, Brésil.*

Cet ouvrage, écrit en portugais et en anglais, contient des informations concernant les origines des eucalyptus, leur place, leur gestion et leur rôle dans le développement durable au Brésil.

**Richardson, D. 2000.** *Forestry, people and places: selected writings from five decades. Business Media Services Lts. 35\$EU (39,95\$NZ), frais de port compris.*

Disponibles auprès de: Business Media Services Ltd., PO Box 6215, Whakarewarewa, Rotorua, Nouvelle-Zélande. Tél 64-7-349 4107. Fax 64-7-349 4157. Courriel: bms@wave.co.nz

Cet ouvrage rassemble 72 essais, documents et allocutions par le Néo-zélandais Dennis Richardson, dont la carrière en foresterie s'étend

'depuis les premiers jours des pratiques forestières modernes par les tribus de la jungle d'Irian Jaya et des îles coralliennes du Pacifique, et par tous les chemins de la foresterie européenne'.

**Tan, L.C., & Durst, P. 2000.** *Development of national-level criteria and indicators for the sustainable management of dry forests in Asia: background papers. RAP publication 2000/08. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Bangkok.*

Ce rapport contient cinq documents techniques élaborés en prévision d'un atelier tenu à Bhopal (Inde) en novembre/décembre 1999. Ces documents concernent: une discussion sur les raisons pour lesquelles il est nécessaire de disposer de critères et indicateurs pour les forêts sèches d'Asie, tant au niveau national qu'à celui de l'unité de gestion forestière; l'élaboration de critères et indicateurs par l'OIBT; un exposé sur l'aménagement forestier durable des forêts sèches en Asie méridionale; les critères et indicateurs au Bhoutan, en Mongolie, au Népal et en Chine; et un bref résumé des activités des pays liées au suivi des progrès accomplis en matière d'aménagement forestier durable. Ce rapport est complété par une publication séparée qui résume les résultats de l'atelier.

**Thibau, C.E. 2000.** *Produção sustentada em florestas: conceitos e tecnologias – biomassa energética. Fundação Acangaú. 15\$EU.*

Disponible auprès de: Fundação Acangaú, 1189 Curador St, Belo Horizonte 30430-080, MG, Brésil. Courriel: marc@bhnet.com.br

**Van der Vossen & Wessel, M. (éds) 2000.** *Plant resources of Sout-East Asia: Stimulants. Backhuys Publishers, Leiden. ISBN 90-5782-053-6. 200 p.*

Disponible auprès de: Backhuys Publishers, PO Box 321, 2300 AH Leiden, Pays-Bas; ou, pour les pays en développement, auprès de: PROSEA Foundation South-East Asia, PO Box 332, Bogor 16122, Indonésie. Fax 62-251-370 934. Courriel: prosea@indo..net.id

**Chaves, M.E. & Arango, N. (éds) 1998.** *Informe nacional sobre el estado de la biodiversidad en Colombia. Instituto de Investigación de Recursos Bológicos Alexander von Humboldt/Ministerio del Medio Ambiente. (Rapport sur l'état de la biodiversité en Colombie) 3 volumes. Publié en 1998 mais offert au public en 2000 seulement.*

Disponible auprès de: Alexander von Humboldt Biological Resources Research Institute. Courriel: w e b m a s t e r @ h u m b o l d t . o r g . c o ; www.humboldt.org.co

Ce document est d'une très grande utilité pour le secteur forestier colombien. Le Volume 1 fournit des informations exhaustives sur l'état de la biodiversité colombienne et les règles qui en

régissent l'utilisation, la conservation et la gestion. Le Volume 2 examine les causes directes et indirectes des pertes de biodiversité et étudie les effets que les changements climatiques prévus sont susceptibles d'avoir sur la biodiversité colombienne. Le Volume 3 présente la politique nationale sur la biodiversité, laquelle est axée sur trois actions principales: amélioration des connaissances, conservation et utilisation durable.

**Forest Restoration Unit 2000.** *Tree Seeds and seedlings for restoring forests in northern Thailand. (Edité par J. Kerby, S. Elliot, J. Maxwell, D. Blakesley et V. Anusarnsunthorn). Biology Department, Science Faculty, Chiang Mai University, Thaïlande. ISBN 974-85306-6-3.*

Disponible auprès de: Forest Restoration Unit, Biology Department, Chiang Mai University, Thaïlande 50200. Courriel: scopplrn@chiangmai.ac.th

Cet ouvrage présente des informations sur environ 45 essences forestières naturelles de Thaïlande que l'on sait utiles pour restaurer les forêts. Il contient des descriptions détaillées de fruits, graines et semis, ainsi qu'une clé facilitant l'identification des semis et des conseils pour la multiplication et la plantation. Il contient également des croquis, des illustrations en couleurs et un glossaire bien étoffé de termes techniques.

**Glover, D. & Jessup, T. (éds) 1999.** *Indonesia's fires and haze: the cost of catastrophe. Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), Singapore and International Development Research Centre (IDRC), Canada. ISBN 0-88936-901-1.*

Disponible auprès de: ISEAS, 30 Heng Mui Keng Terrace, Pasir Panjang, Singapour 119614 (www.iseas.edu.sg); ou du Centre de recherche pour le développement international (CRDI), PO Box 8500, Ottawa, ON Canada K1G 3H9; www.idrc.ca

Ce livre évalue, en dollars, l'étendue des dommages occasionnés par les incendies de forêts de 1997 en Indonésie. Il présente la méthodologie d'une étude détaillée et estime que le coût des incendies s'est élevé à 4,5 milliards de dollars EU pour trois pays (Indonésie, Singapour et Malaisie), sans compter le coût des pertes de vies humaines et de biodiversité. Y sont également indiqués les dégâts causés par le feu au bois, à l'agriculture et à un large éventail d'avantages directs et indirects que procurent les forêts, ainsi que les coûts de la lutte contre les incendies et les émissions de carbone (qui peuvent contribuer au changement climatique). Enfin, il inclut les dommages causés par les brouillards de fumée à la santé, au tourisme et à la production.



## L'industrie forestière du Ghana

Le rapport de Dr Poore et M. Thang sur les progrès réalisés dans le sens de l'Objectif An 2000 de l'OIBT (AFT 8:2, pages 5 et 6) mentionne que le Ghana est l'un des pays ayant fait des progrès considérables en matière d'aménagement forestier durable. Toutefois, nous pensons que le secteur forestier ghanéen a besoin d'être largement restructuré pour pouvoir entièrement bénéficier des avantages du négoce des bois et concrétiser l'aménagement forestier durable.

Actuellement, ce secteur représente près de 6% du produit intérieur brut du pays et 11% des recettes d'exportation. Mais la demande croissante de bois ghanéens a entraîné une diminution des stocks et une baisse de la qualité dans les forêts tropicales du pays. Les taux de prélèvements actuels ne sont pas durables dans le court terme.

L'industrie du bois au Ghana souffre en général d'une insuffisance de capitaux, nécessite une main-d'oeuvre importante et travaille avec un matériel de transformation obsolète. Le manque d'efficacité entraîne le gaspillage des ressources, en forêt comme en usine.

Les producteurs de bois emploient pour la plupart des agents basés à l'étranger pour exporter leurs produits, ce qui tend à séparer les producteurs des utilisateurs finals. Etant donné que le secteur forestier tire la plus grande partie de ses revenus des exportations, la nation se trouve dans une position désavantageuse pour réaliser pleinement le potentiel de l'industrie.

Bien que l'excellente qualité des bois ghanéens soit appréciée sur les marchés du monde, le pays n'est pas connu en tant que fournisseur important de produits ligneux transformés. Les acheteurs étrangers ont des réserves quant à la capacité du

Ghana de fournir régulièrement des produits de haute qualité.

Au cours des dernières années, le gouvernement a pris de nombreuses mesures à l'encontre de la déforestation et de l'exploitation illicite, parmi lesquelles la promulgation de règlements visant à juguler les opérations illégales à la scie à chaîne et les abattages spéculatifs pour l'exportation de grumes, ainsi qu'une enchère de bois destinée à écouler les stocks surabondants de grumes. Un groupe d'action itinérant chargé de la protection des forêts a été constitué, les exportations de grumes ont été provisoirement suspendues et des contrôles sur les abattages ont été annoncés en ce qui concerne les récoltes hors réserve.

Essentiellement, le gouvernement est passé de la politique d'un octroi de concessions de récolte généreuses, à une politique intérimaire de contingentement des exportations de grumes, puis à une interdiction totale des exportations de grumes. Ces politiques n'ont pas permis de réduire la déforestation, ni de stimuler l'aménagement forestier durable, ni même d'accroître la production de produits ligneux à valeur ajoutée. Le problème semble découler en grande partie du manque de coordination industrielle, limitant les possibilités de réaliser l'efficacité d'un secteur où chaque composante opèrerait en harmonie avec les autres pour assurer la pérennité de l'industrie.

La figure montre les éléments susceptibles de contribuer à la transition vers une structure plus efficace du marché dans l'industrie forestière du Ghana. Nous sommes convaincus que cette approche peut être généralisée dans d'autres pays subsahariens confrontés à des problèmes similaires.

Réaliser une industrie durable nécessite une approche holistique comprenant une meilleure communication entre parties prenantes, l'adoption d'une politique durable, l'exploitation des essences

moins employées, une plus grande efficacité de production et davantage d'informations sur le marché en vue d'activités stratégiques de commercialisation. L'accent devrait être porté sur l'efficacité de la structure commerciale; l'objectif devrait être de développer une industrie ajoutant de la valeur aux ressources existantes, grâce à une technologie et des méthodes de production améliorées, l'amélioration des structures commerciales et l'utilisation efficace des ressources forestières. Cela augmenterait la rentabilité, créerait une main-

d'oeuvre compétente et dynamique et améliorerait les perspectives de l'aménagement forestier durable. Cela permettrait aussi de transformer un secteur forestier d'extraction prélevant de forts volumes à faible valeur en un secteur durable fondé sur l'exploitation de faibles volumes à valeur élevée.

**Kofi Poku<sup>1</sup> et Richard Vlosky<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Assistant de recherche diplômé  
<sup>2</sup> Professeur associé

Forest Products Marketing Program, Louisiana State University Agricultural Center, 227 Forestry, Wildlife, and Fisheries Building; Baton Rouge, LA 70803, Etats-Unis

## L'OAB sollicite l'assistance de l'OIBT

La XIX<sup>e</sup> Conférence ministérielle ordinaire de l'Organisation africaine du bois (OAB) s'est tenue à Brazzaville (Congo) du 9 au 13 octobre 2000. Présidée par S.E. Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, la Conférence a émis un certain nombre de déclarations relatives aux travaux du secteur forestier.

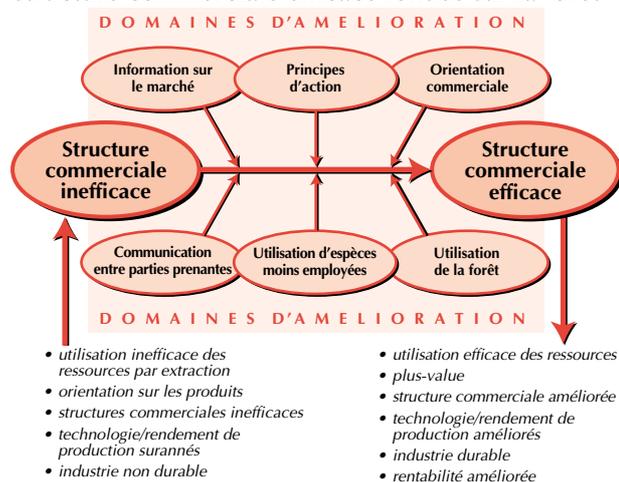
Par exemple, elle a approuvé un projet visant à mettre en place une école sous-régionale africaine dispensant une formation aux techniques forestières à faible impact, tel que proposé à l'origine par l'OIBT, et a invité l'OIBT à soutenir cette initiative. La Conférence a également créé une cellule chargée des questions de certification des forêts, dont la tâche sera de suivre et d'évaluer l'application des principes, critères et indicateurs et la mise en oeuvre du processus de certification panafricain. La Conférence a prié l'OAB de développer la coopération avec les promoteurs de systèmes fiables de critères et indicateurs et de normes de performance crédibles, notamment l'OIBT, le CIFOR, la FAO et l'Association interafricaine des industries forestières (AIIF).

Par ailleurs, la Conférence a décidé de renouveler la Semaine africaine de la forêt et du bois pour faire connaître les progrès réalisés dans le domaine de la mise en valeur des forêts. Le Cameroun se fera l'hôte de la première de ces manifestations en 2001.

La Conférence a admis son quatorzième membre, la République du Togo, et a approuvé la construction ou l'acquisition d'un bâtiment à Libreville (Gabon), qui servira de siège à l'Organisation.

Pour plus ample informé, s'adresser à OAB, BP 1077, Libreville, Gabon. Fax 241-73 4030. Courriel: oab-gabon@internetgabon.com; voir également à la page 3 le suivi des décisions par le Conseil international des bois tropicaux à sa dernière session.

**Figure 1: Éléments nécessaires pour passer à une structure commerciale efficace fondée sur la forêt**





## Quelques sites utiles sur Internet

### Statistiques brésiliennes

La Société brésilienne de sylviculture (SBS) publie sur son propre site en portugais les statistiques de la production et du négoce des bois, et indique des liaisons avec d'autres institutions pertinentes. Par ailleurs, la Société publie également sur papier un magazine trimestriel contenant des articles intéressants sur les forêts et l'environnement du Brésil (s'adresser à Dr Nelson Barboza Leite, sbs@sbs.org.br).

[www.sbs.org.br](http://www.sbs.org.br)

### Imagerie satellite des forêts ombrophiles

Le Centre d'information sur les forêts tropicales humides fait partie de la Fédération d'information sur les sciences de la Terre, qui elle-même relève de l'Administration de l'aérospatiale des Etats-Unis. Ce centre oeuvre de concert avec d'autres institutions afin de mettre des ensembles de données améliorées, des produits et des services d'information à la disposition de la communauté scientifique, des écoles, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Il affirme pouvoir faciliter, à un prix modique, l'accès aux archives les mieux fournies en données Landsat en dehors de celles du gouvernement fédéral, et l'accès aux données de radar à ouverture synthétique, à des produits dérivés en formats numériques qui décrivent l'étendue spatiale et le taux de déforestation, ainsi qu'à d'autres produits et services.

[www.bsrsi.msu.edu/trfic/](http://www.bsrsi.msu.edu/trfic/)

### L'OIBT en ligne

Le site Web de l'OIBT reproduit un grand nombre d'importants documents de l'Organisation, y compris l'AFT en anglais, espagnol et français, les *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* de l'OIBT et ses manuels d'application, de même que des nouvelles concernant les récents travaux de l'Organisation.

<http://www.itto.or.jp>

### Bolivia Forestal

*Bolivia Forestal* est un bulletin électronique gratuit publié tous les mois en espagnol par la Cámara forestal de Bolivia (le Conseil forestier bolivien). Il a pour objet de fournir une information sur ce qui se passe dans le secteur forestier privé de Bolivie. Par exemple, l'édition de septembre dernier faisait savoir qu'en bloquant les routes, les paysans avaient forcé le gouvernement à réexaminer la loi forestière. Le bulletin précisait que les manifestants

exigeaient la restitution de 3,8 millions d'hectares de terres forestières, dont 1,4 million avaient été alloués à des concessions privés.

Pour souscrire au bulletin, il suffit d'en faire la demande au rédacteur à: [foresbol@cotas.com.bo](mailto:foresbol@cotas.com.bo)

### Répertoire des produits non ligneux

Un autre bulletin électronique gratuit est publié sous l'appellation 'NWFP-Digest-L' par la FAO, dans le cadre de son programme sur les produits forestiers non ligneux, et envoyé à près de 700 abonnés de par le monde. Pour vous faire inscrire sur la liste, envoyez un message indiquant 'subscribe NWFP-Digest-L' à l'indicatif [mailserve@mailserve.fao.org](mailto:mailserve@mailserve.fao.org)

### Foresterie péruvienne

La Tropical Forest S.R.L. publie un attrayant nouveau magazine intitulé *Perú Forestal*. Son but est de fournir aux industries liées à la forêt et aux institutions gouvernementales des informations au sujet des activités de développement durable les plus susceptibles de créer des emplois et la richesse en Amazonie. Ce bulletin paraît tous les deux mois en espagnol au prix de 20 \$EU et de 40 \$EU respectivement pour les abonnés du Pérou et pour les abonnés dans d'autres pays.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à: Eduardo Rios C., Director, J.P. Vizcardo y Guzmán 572 Urb. Los Precursores, Surco, Lima 33, Pérou. Tél/Fax 511-274 4358. Courriel: [mriost@terra.com.pe](mailto:mriost@terra.com.pe)

### Nouveau journal au Panama

L'Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON), une organisation non gouvernementale consacrée à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité au Panama, a entrepris de publier un nouveau journal intitulé *Icaro*. Cette publication polychrome tient son nom du jeune homme de la légende grecque (qui symbolise l'idéalisme éternel) et de l'espèce rare d'aigle qui vit dans le Parc national de Chagres au Panama. *Icaro* remplace l'ancien magazine de l'Association, ANCON, et 'tient compte davantage des facteurs humains: écotourisme, sports de plein air et forces culturelles qui déterminent les relations de l'homme en tant que partie intégrante des complexes équations de la nature'. Il est actuellement publié en espagnol mais une édition anglaise est envisagée.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à: Ana Salceda, Rédactrice, *Icaro*, Editora del Caribe, S.A., Ave Federico Boyd con c/

50, Edificio UNIFOT, Ciudad de Panama, Panama. Tél/Fax 507-263 1239. Courriel: [sauce@info.net](mailto:sauce@info.net)

### Les marchés en Chine

Le Centre chinois d'information sur les produits forestiers tropicaux a commencé de publier un nouveau bulletin mensuel en anglais, intitulé *China Forest Products Market Information*. La première édition, publiée en octobre, contenait des statistiques sur les prix intérieurs des bois et des articles concernant l'évolution de l'économie chinoise et des marchés du bois en Chine. Ce bulletin fait partie d'un projet parrainé par l'OIBT et il est possible de s'y abonner gratuitement en écrivant à l'adresse suivante: Tropical Forest Products Information Center, Institute of Scientific and Technological Information, China Academy of Forestry, Wan Shou Shan; Beijing 100091, Chine. Fax 86-10-6288 2317. Courriel: [linfengming@isti.forestry.ac.cn](mailto:linfengming@isti.forestry.ac.cn)

### Forêts tropicales en ligne

La première édition de *Forêts tropicales en ligne* a été publiée en septembre. Ce bulletin électronique contient de brefs résumés de tous les principaux articles publiés dans l'AFT, lesquels peuvent alors être consultés directement au site de l'OIBT. En y souscrivant, vous recevrez les derniers articles rédigés sur la foresterie tropicale, 2 à 3 semaines avant la brochure (que vous continuerez à recevoir). Pour être inscrits sur la liste d'envoi, contactez le rédacteur à: [tfu@itto.or.jp](mailto:tfu@itto.or.jp)

### Éléments critiques de la certification

Le Département de l'agriculture, des pêches et de la foresterie d'Australie a récemment publié un rapport étudiant les principaux éléments des initiatives visant à établir la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification. *Establishing comparability and equivalence amongst forest management certification schemes: critical elements for the assessment of schemes*, rédigé par Peter Kanowski de l'Université nationale d'Australie et trois collaborateurs, a été publié en septembre 2000.

Ce rapport peut être obtenu en s'adressant à: Fisheries and Forestry Industries Division, Agriculture, Fisheries and Forestry - Australia, GPO Box 858, Canberra ACT 2601, Australie. Il peut également être téléchargé du site [www.affa.gov.au/affa/subject/publications.html](http://www.affa.gov.au/affa/subject/publications.html)

### Prise de contact

Je souhaiterais prendre contact avec des professionnels s'occupant de la protection des forêts contre les feux incontrôlés;

Rafael Zayas-Bazán, La Havane, Cuba.  
Courriel: [norka@unepnet.inf.cu](mailto:norka@unepnet.inf.cu)



## ◆ Technique de planification des projets

14-25 mai 2001

Brighton, Royaume-Uni Coût: 2 500

Ce cours intensif a pour objet de développer des compétences pratiques en matière d'élaboration de projets et de méthodes permettant d'obtenir les résultats escomptés. Les participants auront la possibilité d'appliquer les techniques enseignées à des situations réelles au sein de leur propre organisation grâce à des travaux pratiques et un plan d'action professionnelle qu'ils pourront mettre en oeuvre dès leur retour à leur base.

Adresse: IMA International, Robertson Rd, Brighton BN 15NL, Royaume-Uni. Téléphone 44-(0)1273-559 000. Fax 44-(0)1273-500 045. Courriel: training@ima.uk.com

## ◆ Licence de sciences appliquées (Foresterie)

L'université Southern Cross, située à Lismore en Nouvelles Galles du Sud (Australie), offre un cours de quatre ans débouchant sur un diplôme de foresterie tropicale et subtropicale reconnu par l'industrie, l'accent étant mis particulièrement sur l'aménagement des forêts naturelles. Ce cours vise à dispenser la formation nécessaire à des scientifiques et des gestionnaires forestiers, mais il inculque également aux participants des aptitudes dans d'autres domaines de gestion des ressources naturelles.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à: School of Resource Science & Management, Southern Cross University, PO Box 157, Lismore NSW 2480, Australie. Tél 61-2-6620 3650. Fax 61-2-6621 2669. Courriel: rsm@scu.edu.au; www.scu.edu.au/schools/rsm

## ◆ Offre d'études de doctorat

Le CATIE offre, en collaboration avec des universités internationales, des programmes de doctorat en sciences dans le domaine de la foresterie et de l'agroforesterie tropicales. Les étudiants doivent arriver au CATIE pour la fin mars de l'année dans laquelle ils ont l'intention de commencer leurs études. Au terme de la première période au CATIE, ils se rendent à une université coopérante pour un minimum de huit mois de cours, après quoi ils retournent au

CATIE pour leurs recherches en vue de la préparation de leurs mémoires. Ce programme dure en général trois ans.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à: Office of Graduate Studies, CATIE, Turrialba, Costa Rica. Tél 506-556 1016. Fax 506-556 0914. Courriel: posgrado@catie.ac.cr; www.catie.catie.ac.cr

## ◆ Stages internationaux 2001 sur la génétique forestière et l'amélioration des essences

27 mai-juin 2001

Raleigh NC, Etats-Unis Coûts: 1 800 \$EU

Ce cours est destiné aux forestiers, aménagistes et administrateurs désireux de parfaire leurs compétences en matière d'amélioration des essences ou d'actualiser leurs connaissances dans ce domaine et dans celui des recherches sylvicoles appliquées à la foresterie des plantations. Les matières traitées sont: tendances de la foresterie dans le monde; *Eucalyptus/Gmelina/Acacia*; base génétique des essais d'amélioration des descendances; génétique quantitative des feuillus tropicaux et des arbres à usages multiples; espèces; distribution et récolte des graines; stratégies de reproduction; résineux du Mexique et d'Amérique centrale; stratégie de multiplication; mise en place de programmes d'amélioration des essences d'espèces naturelles et exotiques; biotechnologie; et vergers à graines.

Adresse: Forestry Educational Outreach Program, NC State University, Campus Box 8003, Raleigh, NC, 27695-8003, Etats-Unis. Tél 1-919-515 3184. Fax 1-919-515 6883. Courriel: susan\_moore@ncsu.edu

## ◆ Gestion du personnel et des changements

Chatham, Royaume-Uni

Coût: non spécifié

Ce cours de trois semaines, qui se tiendra entre juin et août 2001, est conçu à l'intention des responsables des arbres et des ressources forestières au sein des agences gouvernementales et non gouvernementales: aménagistes et gestionnaires, chefs de projets, écologistes, administrateurs et conseillers. Ce cours porte sur un ensemble de nombreuses nouvelles techniques et méthodes à la disposition du gestionnaire

de forêts, et peut être adapté pour répondre à toutes sortes de besoins. Il peut être de courte durée ou plus long et peut se dérouler soit à l'Institut des ressources naturelles au Royaume-Uni soit dans un autre pays. Les sujets sont enseignés en modules en appliquant diverses méthodes de formation participatives, à savoir études de cas, partage des expériences des participants, travaux en groupes, discussions, cours d'instruction et conférences. Un enseignement pratique peut être dispensé en matière d'informatique. Ce cours permettra aux participants d'être plus efficaces dans leur travail, du fait qu'ils auront actualisé leurs compétences de gestion et d'administration, qu'ils seront au courant des faits nouveaux survenus dans leur profession, qu'ils sauront comment établir des réseaux d'information et rassembler des données, et qu'ils pourront gérer les changements.

Adresse: Training Officer, Natural Resources Institute, University of Greenwich, Central Avenue, Chatham Maritime, Kent ME4 4TB, Royaume-Uni. Tél 44-1634-883 448/883 095. Fax 44-1634-880 066/3386. Courriel: training@nri.org; www.nri.org

## OIBT Actualités des Forêts Tropicales

Rédacteur: Alastair Sarre

Traduction: Yvonne Cunnington

Mise en page: Justine Underwood

Editique, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie.

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il a pour but de permettre l'échange d'informations sur différents aspects de foresterie durable.

Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les informations qui ne sont pas soumises à des droits d'auteur peuvent être réimprimées librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 7.770 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

**Toute correspondance concernant ce bulletin** doit être adressée comme suit: The Editor, *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, International Tropical Timber Organization Secretariat, International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon. Téléphone: 81-45-223 1110. Télécopie: 81-45-223 1111. Courriel: [tfu@itto.or.jp](mailto:tfu@itto.or.jp)

**Toute autre demande de renseignements à l'OIBT** devrait être envoyée à la même adresse postale ou au courrier électronique central de l'OIBT: [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp)

Le site Web de l'OIBT est accessible à l'indicatif <http://www.itto.or.jp>

## Ateliers sur le bambou

Le Réseau international pour le bambou et le rotin (INBAR) accueillera plusieurs ateliers en 2001:

◆ Mars 2001. **Utilisation du bambou et du rotin en vue de réduire la pauvreté et d'assurer des moyens d'existence.** Tanzanie. Adresse: Dr I.V. Ramajuja Rao. Courriel: [r Rao@inbar.org.cn](mailto:r Rao@inbar.org.cn) (adresse complète ci-dessous)

◆ Mai 2001. **Atelier de formation sur la construction de maisons en bambou.** Mumbai, Inde.

Adresse: Dr I.V. Ramajuja Rao. Courriel: [r Rao@inbar.org.cn](mailto:r Rao@inbar.org.cn) (adresse complète ci-dessous)

◆ Juillet 2001. **Le rôle du bambou dans la prévention des catastrophes naturelles.** Equateur. Adresse: M. Lou Yiping. Courriel [yplou@inbar.org.cn](mailto:yplou@inbar.org.cn) (adresse complète ci-dessous)

◆ Novembre 2001. **Ressources, négoce et structure du marché du bambou et du rotin.** Delhi, Inde. Adresse: Dr Maxim Lobovikov. Courriel: [mlobovikov@inbar.org.cn](mailto:mlobovikov@inbar.org.cn) (adresse complète ci-dessous)

◆ Novembre 2001. **VII<sup>e</sup> Atelier et congrès internationaux sur le bambou.** Inde. Adresse: Dr I.V. Ramajuja Rao. Courriel: [r Rao@inbar.org.cn](mailto:r Rao@inbar.org.cn) (adresse complète ci-dessous)

Adresse complète de l'INBAR: Branch Box 155, PO Box 9799, Beijing 100101, R.p. de Chine. Tél 86-10-6495 6964/82. Fax 86-10-6495 6962/83. Courriel: [info@inbar.org.cn](mailto:info@inbar.org.cn); [www.inbar.org.sg](http://www.inbar.org.sg)

## Avertissement

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.



- ◆ 29–31 janvier 2001. **I<sup>e</sup> Réunion régionale des associations et conseils forestiers pour l'aménagement durable des forêts tropicales.** Quito, Equateur. Adresse: AIMA/Asociación Ecuatoriana de Industriales de la Madera, Avs Amazonas y República, Edif. Las Cámaras piso 7, Quito, Equateur. Tél 593–2–439 559. Fax 593–2–439 560. Courriel: aima@andinet.net; www.ecuadorforestal.com
- ◆ 18–21 février 2001. **International Workshop on Seabuckthorn.** New Delhi, Inde. Adresse: Dr Vivendra Singh, Organizing Secretary, Secretariat of IWS 2001, Directorate of Research, HP Agricultural University, Palampur HP176062, Inde. Tél 91–1894–30406. Fax 91–1894–30511. Courriel: iws2001@hpkv.hp.nic.in
- ◆ 26 fév–1 mars 2001. **International Conference on the Application of Reduced Impact logging to Advance Sustainable Forest Management: Constraints, Challenges and Opportunities.** Coparainée par l'OIBT. Adresse: Thomas Enters ou Patrick Durst, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande. Tél 66–2–281 7844. Fax 66–2–280 0445. Courriel: thomas.enters@fao.org ou patrick.durst@fao.org
- ◆ 14–16 mars 2001. **International Wood Products Association Annual Convention and International Forest Products Exhibition.** Adresse: Wendy Baer, IWPA, 4214 King St West, Alexandria, Virginia 22302, Etats-Unis. Tél 1–703–820 6696. Fax 1–703–820 8550. Courriel: info@iwpawood.org; www.iwpawood.org/convention/html
- ◆ 25–26 mars 2001. **Nepal Community Based NTPF Management: 3rd South & East Asian Countries Workshop.** Katmandou ou Pokhara, Népal. IUFRO 5.11. Adresse: Biswanath Regmi, Director, Nepal Agroforestry Foundation, GPO Box 9594, Katmandou, Népal. Fax 977–1–222026. Courriel: naf@vishnu.ccsl.com.np; www.angelfire.com/ma/MinorForestProducts
- ◆ 25–27 mars 2001. **Global Initiatives and Public Policies: First International Conference on Private Forestry in the 21st Century.** Atlanta, Georgia, Etats-Unis. IUFRO 6.00.00. Adresse: Larry Teeter, Forest Policy Center, Director, 108 M. White Smith Hall, Auburn, Alabama 36849–5418, Etats-Unis. Tél 1–334–844 1045. Fax 1–334–844 1084. Courriel: fpolicy@auburn.edu; www.forestry.auburn.edu/forestpolicycenter
- ◆ 28–30 mars 2001. **Colloque latino-américain sur les insectes forestiers.** Ribeirão Preto, Brésil. Adresse: Prof. José Cola Zanuncio. Tél 55–21–31–3891 2476. Fax 55–21–31–3891 2166. Courriel: lcouto@mail.ufv.br
- ◆ 3–7 avril 2001. **International Symposium on Silvopastoral Systems and 2nd Congress on Agroforestry and Livestock Production in Latin America.** San José, Costa Rica. IUFRO 1.15.02 & 1.15.05. Adresse: Agroforestry Symposium Secretariat, Att: Ariadne Jiménez, Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), Apdo. 44, 7170 Turrialba, Costa Rica. Tél 506–556 1789. Fax 506–556 1576. Courriel: ajimenez@catie.ac.cr; www.catie.ac.cr/events/eventos.htm
- ◆ 4 avril 2001. **Workshop on the Impacts of Logging on Mahogany in Brazil.** Oxford, Angleterre. Adresse: Nick Brown: nick.brown@plants.ox.ac.uk
- ◆ 13–20 avril 2001. **9th Australian Conference on Tree and Nut.** Perth, Australie. Adresse: David Noel, Tree Crops Centre, Subiaco, WA, Australie. Tél 61–8–9388 1965. Fax 61–8–9388 1852. Courriel: davidn@aoi.com.au; www.aoi.com.au/acotanc
- ◆ 18–25 avril 2001. **16th Commonwealth Forestry Conference.** Fremantle, Australie. Adresse: Libby Jones, UK Forestry Commission, 231 Corstorphine Road, Edinburgh EH12 7AT, Royaume-Uni. Tél 44–(0)–131–314 6137. Fax 44–(0)–131–334 0442. Courriel: libby.jones@forestry.gov.uk
- ◆ 27 avril–6 mai 2001. **Madexpo Internacional 2001.** Quito, Equateur. Adresse: AIMA/Asociación Ecuatoriana de Industriales de la Madera, Avs Amazonas y República, Edif. Las Cámaras piso 7, Quito, Equateur. Tél 593–2–439 559. Fax 593–2–439 560. Courriel: aima@andinet.net; WWW.ecuadorforestal.com
- ◆ 30 avril–3 mai 2001. **Joint Symposium for Tropical Silviculture and Tree Seed Technology.** Los Baños, Philippines. IUFRO 1.07.00 & 2.09.00. Adresse: Ike Tolentino, Institute of Renewable Natural Resources, University of the Philippines Los Baños, College, Laguna 4031, Philippines. Tél 63–49–536 2599. Fax 63–49–536 3206. Courriel: eltj@mudspring.uplb.edu.ph
- ◆ Avril/mai 2001. **Master Planning in Torrent Watersheds on the Basis of Hazard Mapping.** Vargas, Venezuela. IUFRO 8.04.01. Adresse: Gernot Fiebiger ou Erich Scheuringer, Forest Technical Service in Torrent and Avalanche Control, Paracelsusstr. 4, A-5027 Salzburg, Autriche. Fax 43–662–870215. Courriel: fiebigerg@eunet.at ou scheuringer-bruni-erich@aon.at
- ◆ 28 mai–2 juin 2001. **30ème Session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités.** Yaoundé, Cameroun
- ◆ 28 mai–3 juin 2001. **Building Bridges with Traditional Knowledge II.** Honolulu, Etats-Unis. Adresse: University of Hawaii at Manoa, Dept of Botany, 3190 Maile Way, Room 101, HI 96822–2279, Honolulu Hawaï, Etats-Unis. Tél 1–808–356 7203. Fax 1–808–956 3923. Courriel: bbt2@hawaii.edu; www.traditionalknowledge.com
- ◆ Juin 2001. **Atelier FAO/CEE/OIT sur les nouveaux systèmes par câbles de récolte du bois.** Autriche. Adresse: R. Heinrich, Récolte forestière, Division des produits forestiers de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39–06–5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting@FAO.org
- ◆ 6–9 juin 2001. **Public & Private Sector Partnerships: the Enterprise Governance.** University of Twente, Pays-Bas. Adresse: Mrs Monica Moseley, Administrator, Sheffield Hallam University Press, Learning Centre, Adsetts Centre, City Campus, Sheffield S1 1WB, Royaume-Uni. Fax 44–114–225 4478. Courriel: m.moseley@shu.ac.uk
- ◆ 11–13 juin 2001. **Conférence internationale sur la conservation exsitu et in situ des arbres tropicaux d'intérêt commercial.** Yogyakarta, Indonésie. Parrainée par l'OIBT. Adresse: Ms Soetitah S. Soedjo. Projet OIBT PD 16/96 Rev.4 (F). Faculty of Forestry; Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta 55281, Indonésie. Fax 62–274–902 220. Courriel: OIBT-gmu@yogya.wasantara.net.id
- ◆ 12–16 juin 2001. **Managing the Second Cycle of Tropical Forests.** Balikpapan, Indonésie. Adresse: Berau Forest Management Project, Gedung, Mnaggala Wanabakti, Block IV, 7th Floor, Jln. Jend. Gatot Subroto, 10270 Jakarta, Indonésie. Tél/fax 6221–572 0204/5. Courriel: bfmpconf@cbn.net.id; www.bfmp.or.id
- ◆ 11–19 juillet 2001. **Travelling Workshop on Linking the Complexity of Forest Canopies to Ecosystems and Landscape Function.** Portland et Corvallis, Etats-Unis IUFRO 2.01.12. Adresse: Michael G. Ryan, USDA/FS Rocky Mountain Research Station, 240 West Prospect RD, Fort Collins, CO 80526–2098, Etats-Unis. Tél 1–970–498 1012. Fax 1–970–498 1027. Courriel: mryan@lamar.colostate.edu
- ◆ 22–27 juillet 2001. **Tree Biotechnology: the Next Millennium.** Skamania Lodge, Stevenson, Washington, Etats-Unis. Adresse: Dr Steven Strauss, Forestry Science Lab.020, Department of Forest Science, Oregon State University, Corvallis, Oregon 97331–7501, Etats-Unis. Tél 1–541–737 6558. Fax 1–541–737 1393. Courriel: strauss@fsl.orst.edu; www.cof.orst.edu/cof/extended/conferen/treebio
- ◆ 12–15 août 2001. **Supply Chain Management for Paper and Timber: 2nd World Symposium for Logistics in the Forest Sector.** Växjö, Suède. Adresse: Kim Sjöström, Chief Technologist, Anjas 3 A 33, 02230 Espoo, Finlande. Tél 358B405B500 780. Courriel: sjostrom@technologist.com; http://honeybee.helsinki.fi/logistics/main.htm
- ◆ 12–18 août 2001. **Modélisation forestière de la gestion des écosystèmes, certification des forêts et aménagement durable.** Vancouver, Canada. Adresse: Dr Valerie LeMay, Dept of Forest Resources Management, 2045–2424 Main Hall, University of British Columbia, Vancouver BC V6T1Z4 Canada. Tél 1–604–822 4770. Fax 1–604–822 9106. Courriel: forestmd@interchange.ubc.ca; www.forestry.ubc.ca/forestmodel
- ◆ 3–14 septembre 2001. **Developing the Eucalyptus of the Future.** Valdivia, Chili. IUFRO. Adresse: Dr Roberto Ipinza, Universidad Austral de Chile, PO Box 1241, Valdivia, Chili. Tél 56–63–216 186. Fax 56–63–224 677. Courriel: ripinza@valdivia.uca.uach.cl; www.infor.cl/iufro2001
- ◆ 9–14 septembre 2001. **5th International Flora Malesiana Symposium.** Sydney, Australie. Adresse: Dr Barry Conn, Royal Botanic Gardens Sydney, Mrs Macquaries Road, Sydney NSW 2000, Australie. Courriel: fmv@rbgsyd.gov.au; www.plantnet.rbgsyd.gov.au/fm/fm.html
- ◆ 12–14 septembre 2001. **Dynamics of Forest Insect Populations.** Aberdeen, Ecosse. IUFRO 7.03.07. Adresse: Dr Andrew Liebhold, USDA Forest Service, Northeastern Forest Experiment Station, Forestry Sciences Laboratory, 180 Canfield St., Morgantown West Virginia 26505, Etats-Unis. Tél 1–304–285 1609. Fax 1–304–285 1505. Courriel: sandy@gypsy.fsl.wvnet.edu; www.iufro.boku.ac.at/iufro/iufro.net/d7/wu70307/aberdeen\_firstannounce.htm
- ◆ Octobre 2001. **L'avenir des cultures pérennes: Investissement & durabilité dans les tropiques humides.** Côte d'Ivoire. Adresse: Dominique Nicolas, CIRAD, Boulevard de la Lironde, 34398 Montpellier Cedex 5, France. Tél 33–4–6761 6569. Fax 33–4–67 5659. Courriel: natalie.mercier@cirad.fr
- ◆ 8–11 octobre 2001. **Forestry Meets the Public: an International Seminar.** Rütthubelbad, Suisse. Adresse: Martin Büchel, Chief, Bases and Training, Swiss Forest Agency, Ch-3003 Berne, Suisse. Tél 41–31–324 7783. Fax 41–31–324 7866. Courriel: martin.buechel@bubuwal.admin.ch
- ◆ 29 octobre–3 novembre 2001. **31ème Session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon
- ◆ 11–16 novembre 2001. **XV Latin American Congress of Soil Science.** Cuba. Adresse: Dr R. Villegas Delgado, Ave Van Troi No 17203, Boyeros, Havana CP 19210, Cuba. Tél 53–7–579 076. Fax 53–7–666 036. Courriel: XV@inica.edu.cu
- ◆ 21–28 septembre 2003. **XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial.** Québec, Canada. Adresse: XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, BP 7275, Charlesbourg, Québec G1G 5E5, Canada; www.wfc2003.org